

15

Education et science

1218-0900

Mobilité des étudiant·e·s 2009

Intentions, expériences et entraves



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2011

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et produits généraux
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Mobilité des étudiant·e·s 2009

Intentions, expériences et entraves

Rédaction Sarah Gerhard

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Complément d'information:	Sarah Gerhard, OFS, tél. 032 713 69 08, e-mail: sarah.gerhard@ bfs.admin.ch
Auteure et réalisation:	Sarah Gerhard
Diffusion:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@ bfs.admin.ch
Numéro de commande:	1218-0900
Prix:	14 francs (TVA excl.)
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	15 Education et science
Langue du texte original:	Français et allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Page de couverture:	OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienna; photo: © gradt – Fotolia.com
Graphisme/Layout:	Section DIAM, Prepress / Print
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2011 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISBN:	978-3-303-15541-7

Table des matières

Introduction	5	4	Obstacles à un séjour à l'étranger	38	
L'essentiel en bref	7	4.1	Obstacles cités par les étudiant·e·s n'ayant encore jamais été mobiles	38	
1	Vue d'ensemble de la mobilité étudiante	11	4.2	Comparaison entre obstacles au départ et difficultés rencontrées	41
1.1	Mobilité entre les niveaux bachelor et master (mobilité verticale)	11	5	La mobilité étudiante en comparaison européenne	42
1.2	Taux de mobilité à la fin des études (mobilité horizontale)	13	5.1	Mobilité effective et mobilité projetée	42
2	Intentions de mobilité	17	5.2	Programmes de mobilité	44
2.1	Type de haute école et niveau d'études	17	5.3	Principale source de financement des séjours à l'étranger	45
2.2	Facteurs socio-économiques	18	5.4	Autres séjours à l'étranger en lien avec les études	45
2.3	Vue d'ensemble des facteurs d'influence	22	5.5	Connaissances des langues étrangères	46
3	Séjours d'études	25	Conclusions		48
3.1	Pays d'accueil	25	Annexe		49
3.2	Caractéristiques des séjours d'études	28	A.1	Tableaux	49
3.3	Validation des crédits ECTS acquis à l'étranger	32	A.2	Nomenclature	50
3.4	Attentes vis-à-vis du séjour d'études à l'étranger	33	A.3	Définitions et sources	51
3.5	Difficultés rencontrées durant le séjour à l'étranger	35	A.4	Définitions	53
			A.5	Sources	55

Introduction

L'un des objectifs de la Déclaration de Bologne de 1999 est d'encourager la mobilité étudiante et d'éliminer les obstacles à cette mobilité. A cet égard, un objectif quantitatif a été fixé dans le communiqué de la Conférence des ministres chargés de l'enseignement supérieur, qui s'est tenue à Louvain/Louvain-la-Neuve en 2009: en 2020, 20% des diplômé·e·s de l'espace européen de l'enseignement supérieur devront avoir bénéficié d'une période d'études ou de formation à l'étranger. En effet, «la mobilité est importante pour l'épanouissement personnel et l'insertion professionnelle; elle favorise le respect de la diversité et développe la capacité à appréhender d'autres cultures. Elle encourage la plurilité linguistique, ce qui perpétue la tradition multilingue de l'espace européen de l'enseignement supérieur, et accroît la coopération et la compétition entre les établissements d'enseignement supérieur»¹. Pour atteindre cet objectif d'ici à 2020, il est nécessaire d'établir «des parcours d'études diversifiés et des politiques d'orientation active, d'assurer la reconnaissance complète des études accomplies, le soutien aux études et la portabilité totale des bourses et des prêts»². Pour ce faire, il faut veiller à instaurer un flux équilibré d'étudiant·e·s entrants et sortants et viser des taux de participation plus équilibrés des divers groupes d'étudiant·e·s. Pour évaluer la réalisation de ces objectifs, il faut disposer d'informations sur la mobilité des différents groupes d'étudiant·e·s, sur les difficultés rencontrées par les étudiant·e·s ayant été mobiles et sur les obstacles à la mobilité étudiante.

La notion de mobilité étudiante est très vaste. La mobilité peut se présenter sous de multiples formes. Ce terme englobe, d'une part, la mobilité des étudiant·e·s qui passent d'un niveau d'études au suivant (mobilité verticale); le changement de haute école après le bachelier pour entreprendre des études de master entre par

exemple dans ce cadre. Un changement de branche d'études (mobilité thématique), voire de type de haute école (perméabilité), est possible dans le cadre de la mobilité verticale. Le terme de mobilité désigne, d'autre part, la mobilité à l'intérieur d'un niveau d'études (mobilité horizontale). Il s'agit ici, la plupart du temps, d'un séjour d'études d'un ou deux semestres dans une autre haute école en Suisse ou à l'étranger.

La présente publication donne tout d'abord une vue d'ensemble de la mobilité verticale; elle révèle, outre l'ampleur et les raisons de la mobilité, les parts respectives de la mobilité thématique et de la perméabilité; elle donne ensuite une vue d'ensemble de la mobilité horizontale d'après le taux de mobilité à la fin des études (chapitre 1). Les données utilisées pour ces vues d'ensemble proviennent des différentes sources statistiques présentées en annexe. L'analyse se concentre ensuite sur les intentions de mobilité (chapitre 2), les séjours d'études des étudiant·e·s dans des hautes écoles à l'étranger ou en Suisse (chapitre 3) et sur les obstacles à un séjour à l'étranger (chapitre 4). Le rapport se fonde principalement sur les données de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s dans les hautes écoles suisses 2009. Dans une dernière partie, les chiffres pour la Suisse sont comparés avec les chiffres d'une sélection de pays européens du réseau Eurostudent³ pour une mise en perspective dans le contexte européen de la Déclaration de Bologne (chapitre 5). Cette comparaison fournit de précieux renseignements pour l'encouragement de la mobilité dans les hautes écoles suisses.

Pour des raisons de comparabilité, cette étude prend uniquement en considération les étudiant·e·s des niveaux bachelor, master et licence/diplôme. Les étudiant·e·s étrangers scolarisés à l'étranger ne sont pas inclus dans les résultats présentés. Ce sont certes des étudiant·e·s mobiles, puisqu'ils sont venus faire leurs études en Suisse (étudiant·e·s entrants), mais la présente

¹ Communiqué de la Conférence des ministres européens chargés de l'Enseignement supérieur, Louvain/Louvain-la-Neuve, 2009: http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/documents/declarations_communiques.htm

² Ibidem.

³ Voir www.eurostudent.eu

publication se concentre sur les étudiant-e-s qui accomplissent un séjour après avoir commencé leurs études dans une haute école suisse.

Remerciements

L'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s est cofinancée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER). Le présent rapport thématique fait suite au rapport principal de l'enquête 2009 paru en novembre 2010.

L'OFS tient à remercier ici tous les participant-e-s à l'enquête, en particulier le SER, les hautes écoles suisses ainsi que les étudiant-e-s interrogés.

L'essentiel en bref

Vue d'ensemble de la mobilité étudiante

La présente étude sur la mobilité des étudiant·e·s des hautes écoles universitaires (HEU) et des hautes écoles spécialisées et pédagogiques (HES) donne des réponses aux questions suivantes: est-il fréquent de changer de haute école entre le bachelor et le master (mobilité verticale)? Est-il fréquent, dans le cadre de la mobilité verticale, de changer de type de haute école (perméabilité) ou de branche d'études (mobilité thématique)? Quel est le taux de mobilité à la fin des études et à combien s'élève-t-il selon les groupes de domaines d'études ou domaines d'études, et selon les hautes écoles?

- Au total, 20,6% des personnes qui ont obtenu un master ou une licence en 2008 ont accompli un séjour d'études à l'étranger et 4,6% ont accompli un séjour d'études dans une haute école suisse. Le taux de mobilité varie fortement selon le type de haute école, le groupe de domaines d'études ou le domaine d'études, et la haute école.
- 18,3% des entrant·e·s au niveau master en 2009 ont obtenu le titre du cycle précédent dans une autre haute école suisse. Environ un tiers d'entre eux (5,7%) ont changé de type de haute école.
- La mobilité thématique entre le bachelor et le master n'est pas très élevée, quel que soit le type de haute école: 5,0% des étudiant·e·s en master diplômés d'une HEU et 4,3% des étudiant·e·s en master diplômés d'une HES ont changé de branche d'études (avec ou sans changement de haute école) entre le bachelor et le master; 3,6% ont obtenu leur titre de bachelor dans la même haute école mais dans un autre domaine d'études.

Intentions de mobilité

Les intentions de mobilité des étudiant·e·s des hautes écoles suisses en 2009 sont considérées sous les angles suivants: quels facteurs influencent les intentions des étudiant·e·s d'accomplir un séjour d'études en Suisse ou

à l'étranger? Quelle est la part des étudiant·e·s qui ont des intentions de mobilité, comparativement au taux de mobilité à la fin des études? Quelle est l'influence respective des différents facteurs?

- Plus d'un septième des étudiant·e·s inscrits dans l'année d'études 2009 ont déjà accompli un séjour d'études en Suisse ou à l'étranger (9,0%) ou sont en train de préparer ce séjour (5,6%); 22,5% envisagent la possibilité d'un séjour à l'étranger plutôt positivement et environ un huitième n'ont pas encore décidé s'ils accompliront ou non un tel séjour. Pour la moitié restante, un séjour d'études n'entre pas vraiment en ligne de compte. Par rapport à 2005, la part des étudiant·e·s qui n'ont aucune intention de mobilité s'est quelque peu accrue, tandis que la part des étudiant·e·s qui sont plutôt favorablement disposés à un séjour a diminué.
- Le taux de mobilité à la fin des études correspond à peu près à la proportion d'étudiant·e·s qui ont soit déjà accompli un séjour d'études, soit pris des mesures concrètes dans ce sens. Ce résultat pourrait indiquer que les étudiant·e·s qui sont favorablement disposés à un séjour de mobilité mais qui n'ont pas de projet concret n'accompliront probablement aucun séjour jusqu'à la fin de leurs études.
- L'âge des étudiant·e·s, le type de haute école, le groupe de domaines d'études ou le domaine d'études, le mode de logement, la situation familiale, l'activité rémunérée et l'origine sociale exercent une influence significative sur les intentions de mobilité. Les étudiant·e·s qui ont le plus de chances d'être favorablement disposés à un séjour sont inscrits en sciences économiques ou en sciences techniques dans une HEU, sont célibataires, ne vivent plus chez leurs parents, exercent une petite activité rémunérée et leurs parents sont titulaires d'un diplôme d'une haute école.

Séjours d'études

Les séjours d'études sont analysés en détail selon leur type, leur étendue, leur forme, et aussi selon les objectifs visés et les difficultés rencontrées: dans quels pays d'accueil les séjours d'études ont-ils lieu? Quelles sont les caractéristiques des séjours d'études (durée, caractère obligatoire, programme et financement)? Quels sont les objectifs d'un séjour à l'étranger et ces objectifs sont-ils atteints? A quelles difficultés les étudiant·e·s qui séjournent à l'étranger sont-ils confrontés?

- Dans les études HES en cours d'emploi, quatre étudiant·e·s mobiles sur cinq (81,2%) accomplissent un séjour d'études en Suisse. Chez les étudiant·e·s HES à plein temps, la part de ceux qui effectuent un séjour d'études en Suisse (38,2%) est aussi nettement plus élevée que chez les étudiant·e·s HEU (24,7%). Par rapport à 2005, les séjours à l'étranger en 2009 ont eu lieu plus souvent en Asie et dans les pays anglophones extraeuropéens (Etats-Unis et Canada en particulier) et moins souvent dans les pays voisins de la Suisse.
- Un peu plus de la moitié (56,0%) des étudiant·e·s mobiles déclarent que leur séjour a duré un semestre. Pour un cinquième (19,6%), le séjour est une composante obligatoire des études. La majorité des étudiant·e·s (60,7%) accomplit un séjour d'études dans le cadre du programme Erasmus. Environ un sixième effectuent un séjour d'études dans le cadre d'un accord bilatéral ou trilatéral de la haute école (16,9%) ou organisent leur séjour de manière individuelle (14,5%). Les séjours d'études dans le cadre d'un programme conjoint sont rares en Suisse (2,4%).
- Pour près des deux tiers (63,4%) des étudiant·e·s HES mobiles, tous les crédits (ECTS) qui ont été obtenus à l'étranger ont été validés. La proportion n'est que de 42,2% chez les étudiant·e·s HEU. Dans les deux types de hautes écoles, des différences apparaissent selon le groupe de domaines d'études ou domaine d'études et selon le programme de mobilité.
- Le financement des séjours d'études est assuré la plupart du temps par plusieurs sources: chez les étudiant·e·s HEU, le séjour est financé pour moitié par les parents (53,8%) et pour un quart (28,6%) environ par les étudiant·e·s grâce à une activité rémunérée avant ou pendant le séjour. Chez les étudiant·e·s HES, les proportions sont à peu près les mêmes (41,1% et 39,9%). Dans les deux types de hautes écoles, la part

des aides financières (bourses et prêts) dans le financement du séjour d'études est d'environ un sixième (HEU: 14,3%, HES: 15,5%).

- Le principal objectif visé par les étudiant·e·s est le développement personnel, suivi de l'élargissement de leur horizon et de l'acquisition de connaissances linguistiques générales. Les objectifs de nature professionnelle ou académique jouent un rôle secondaire.
- Les étudiant·e·s mobiles rencontrent souvent des difficultés importantes déjà avant leur séjour d'études: le temps nécessaire à l'organisation (42,6%), la recherche d'un logement dans le pays d'accueil (31,1%) et la recherche d'informations sur les possibilités d'études à l'étranger (26,8%) sont les difficultés les plus souvent citées par les étudiant·e·s mobiles. Le surcoût financier pendant le séjour (35,6%) et l'allongement de la durée des études après le séjour (32,8%) sont également perçues comme des difficultés importantes par environ un tiers des étudiant·e·s. Un cinquième fait état de problèmes dans la reconnaissance, après le séjour, des études accomplies à l'étranger (crédits ECTS).

Obstacles à un séjour à l'étranger

Pour encourager la mobilité estudiantine, il est intéressant de connaître non seulement les expériences des étudiant·e·s mobiles, mais aussi les données des étudiant·e·s qui n'ont encore jamais accompli de séjour à l'étranger. Quels sont les plus grands obstacles à un séjour d'études à l'étranger? Les choses ont-elles évolué à cet égard entre 2005 et 2009?

- Le surcoût financier est l'obstacle qui est cité le plus fréquemment (49,8%). Viennent ensuite l'allongement possible de la durée des études (29,7%), le temps nécessaire à l'organisation du séjour (29,0%), l'incompatibilité avec une activité rémunérée (24,6%) et la séparation d'avec le/la partenaire et/ou les enfants (23,7%). En outre, environ un sixième des étudiant·e·s (16,9%) affirment que la structure des études ne permet pas un séjour d'études. En dépit de l'objectif d'encouragement de la mobilité dans les hautes écoles, le niveau des obstacles est resté assez constant entre 2005 et 2009.
- Si l'on compare les obstacles cités par les étudiant·e·s non mobiles avec les difficultés rencontrées par les étudiant·e·s mobiles, il apparaît que les aspects socio-économiques (comme le surcoût financier, l'incompatibilité avec l'activité rémunérée, la séparation d'avec

le/la partenaire et/ou les enfants) sont cités plus souvent par les étudiant·e·s non mobiles que par les étudiant·e·s mobiles.

La mobilité étudiante en comparaison européenne

La comparaison de la mobilité à l'étranger avec une sélection de pays européens permet d'examiner les questions suivantes: quelle est la mobilité des étudiant·e·s des hautes écoles suisses en comparaison de celle des étudiant·e·s d'autres pays? Le programme Erasmus a-t-il la même importance dans le contexte européen qu'en Suisse? Comment un séjour d'études à l'étranger est-il financé dans les autres pays européens? Quels autres séjours à l'étranger en lien avec les études observe-t-on couramment, et dans quels pays, et quel est le niveau des connaissances linguistiques des étudiant·e·s en comparaison européenne?

- La part des étudiant·e·s qui ont déjà séjourné à l'étranger atteint en Suisse 6,3%, soit un taux légèrement inférieur à celui de la plupart des autres pays européens. Cependant, si l'on compare aussi les parts des étudiant·e·s favorablement disposés à un séjour d'études à l'étranger, le chiffre pour la Suisse est relativement élevé. En Suisse, la mobilité étudiante fait l'objet d'une sélection sociale. Cette sélection sociale est toutefois plutôt faible en comparaison européenne.
- Dans la moitié des pays considérés, dont la Suisse, la part des séjours à l'étranger accomplis dans le cadre d'Erasmus et d'autres programmes de l'UE dépasse 60%. Les programmes conjoints représentent moins de 10% dans quatre pays. Ces pays sont la Suisse, l'Allemagne, le Portugal et l'Espagne.
- La Suisse fait partie des trois pays dans lesquels les parents sont cités à plus de 60% comme la principale source de financement du séjour à l'étranger. Par ailleurs, la part des étudiant·e·s qui indiquent que leur principale source de financement est le revenu de leur propre activité rémunérée y est très élevée (26,3%) en comparaison européenne. Dans tous les pays de la comparaison, les bourses et les prêts représentent plus souvent qu'en Suisse (8,3%) la principale source de financement.
- Pour ce qui est des autres séjours à l'étranger en lien avec les études, comme les stages/activités rémunérées ou les cours de langue, la Suisse se démarque des autres pays européens. Elle est le seul pays dont autant d'étudiant·e·s se rendent à l'étranger pour des

cours de langue (11,6%) et pour des stages et activités rémunérées (6,5%) que pour des séjours d'études.

- En Suisse, 36,4% des étudiant·e·s disposent de (très) bonnes connaissances dans au moins deux langues étrangères. Ce chiffre est supérieur à la moyenne européenne et est de très bon augure pour l'encouragement de la mobilité.

1 Vue d'ensemble de la mobilité étudiante

Le présent chapitre analyse la mobilité des étudiant·e·s des hautes écoles suisses et apporte des réponses aux questions suivantes: est-il fréquent de changer de haute école entre le bachelor et le master (mobilité verticale)? Dans le cadre de la mobilité verticale, est-il fréquent de changer de type de haute école (perméabilité) ou de branche d'études (mobilité thématique)? Quel est le taux de mobilité à la fin des études et quelle influence exercent le groupe de domaines d'études ou le domaine d'études et la haute école?

Le chapitre 1.1 se fonde sur les données du Système d'information universitaire suisse (SIUS), le chapitre 1.2 sur les données de l'enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles des volées 2004 et 2008. On trouvera en annexe des informations détaillées sur les sources des données.

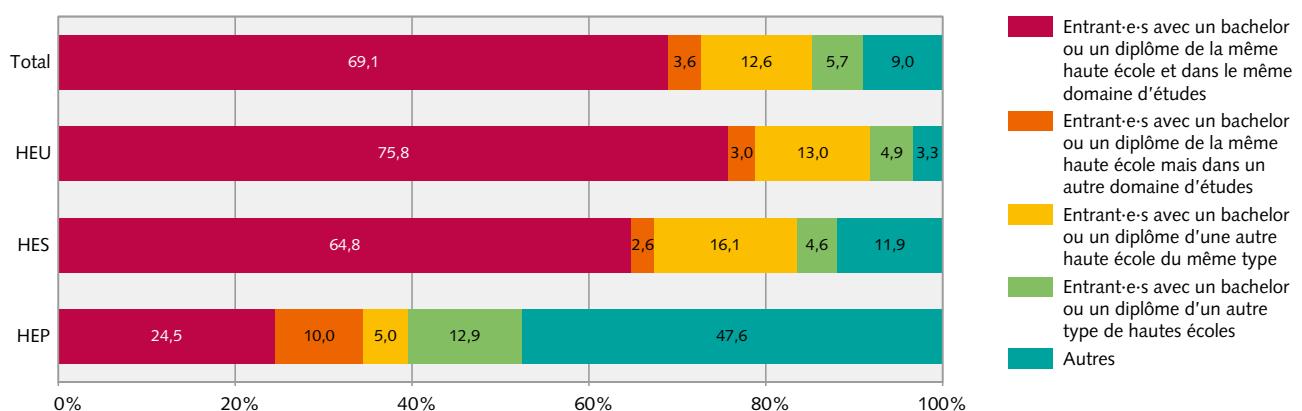
Pour des raisons de comparabilité sont ici considérés les niveaux d'études bachelor, master et licence/diplôme. Les étudiant·e·s étrangers scolarisés à l'étranger ne sont pas inclus dans les résultats.

1.1 Mobilité entre les niveaux bachelor et master (mobilité verticale)

La condition de la mobilité verticale est le passage vers des études de master. Dans les hautes écoles universitaires (HEU), la part des titulaires d'un bachelor qui entament des études de master dans une HEU suisse est très élevée (88,8% en moyenne pour 2002–2007). Dans les hautes écoles spécialisées (HES), 18,8% des étudiant·e·s qui ont obtenu un bachelor en 2008 ont entrepris des études de master dans une HES suisse. En moyenne, 14,5% des étudiant·e·s qui ont obtenu un bachelor d'une haute école pédagogique (HEP) ont poursuivi leurs études au niveau du master dans une HEP. Le taux de passage par type de haute école dépend fortement de l'offre de filières d'études master dans chaque type de haute école.

Type de passage pour les études master dans une haute école suisse selon type de haute école, en % des entrant·e·s 2009

G 1.1



Remarque: la catégorie «autres» est constituée des étudiant·e·s ne disposant d'aucun titre d'une haute école avant de débuter leur master. Dans les HEP, il s'agit majoritairement d'étudiant·e·s qui débutent des études de pédagogie curative directement au niveau master.

La réforme de Bologne permet aux titulaires d'un bachelor d'entamer, sous certaines conditions, des études de master dans un autre type de haute école. La part des entrant·e·s en master titulaires d'un bachelor ou d'un diplôme acquis dans un autre type de haute école est passée de 4,0% en 2008 à 5,7% en 2009. La plupart des personnes qui passent d'une HES à une HEU pour leurs études de master sont des étudiant·e·s en sciences économiques.

Dans les HEU, les étudiant·e·s qui veulent changer de branche d'études entre le bachelor et le master ont souvent besoin de crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) supplémentaires. D'une manière générale, les passages d'un groupe de domaines d'études à un autre sont relativement rares. En 2009, seuls 5,0% des entrant·e·s en master (ayant changé ou non de haute école) avaient obtenu leur bachelor HEU dans un autre domaine d'études. La mobilité entre branches d'études est nettement plus grande chez les étudiant·e·s qui entreprennent leurs études de master un an après l'obtention du bachelor que chez les étudiant·e·s qui poursuivent immédiatement leurs études.

La mobilité entre les domaines d'études HES est elle aussi relativement faible. Entre 2008 et 2009, seuls 4,3% des entrant·e·s en master HES (ayant changé ou non de haute école) titulaires d'un bachelor HES ont commencé

des études de master dans un autre domaine d'études. Comme dans les HEU, les étudiant·e·s qui entament leurs études de master un an après l'obtention du bachelor changent plus souvent de domaine d'études (mobilité thématique) que les étudiant·e·s qui poursuivent immédiatement leurs études.

Sur l'ensemble des hautes écoles, 72,7% des étudiant·e·s qui ont commencé des études de master en 2009 (en changeant ou non de branche d'études) avaient obtenu leur bachelor ou leur diplôme dans la même haute école. 18,3% étaient diplômés d'une autre haute école suisse; dont environ un tiers a également changé de type de haute école⁴.

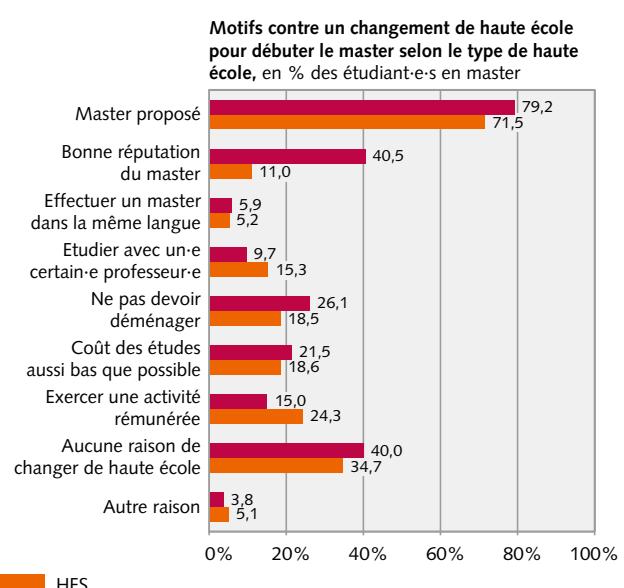
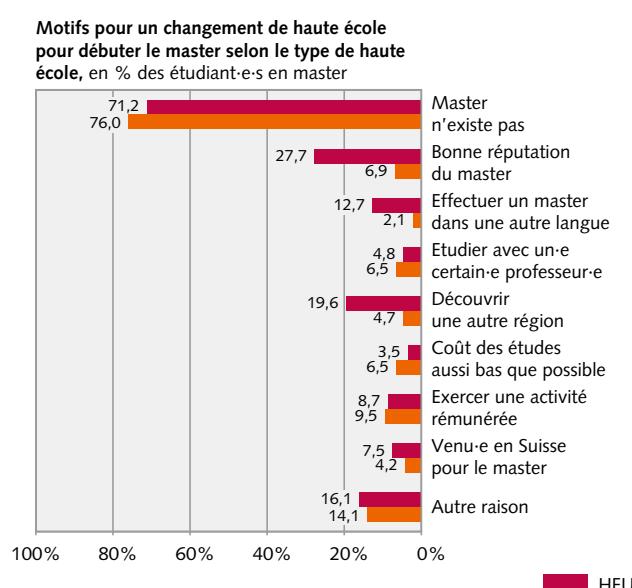
La majorité des étudiant·e·s ayant changé de haute école déclare l'avoir fait parce que la haute école d'origine ne proposait pas les études de master souhaitées (HEU: 71,2%, HES: 76,0%). La réputation de l'établissement pour les études de master et le souhait de découvrir une autre région ou d'accomplir des études de master dans une autre langue jouent un plus grand rôle dans les HEU que dans les HES.

Les étudiant·e·s qui restent dans la même haute école y demeurent en premier lieu parce que le master qu'ils désirent effectuer est proposé dans la haute école d'origine. Trois quarts des étudiant·e·s qui ne changent pas de haute école invoquent entre autres cette raison (HEU:

Motifs pour et contre un changement de haute école pour débuter le master

selon le type de haute école, en % des étudiant·e·s en master avec et sans changement de haute école

G 1.2



Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁴ Des informations détaillées sur la mobilité verticale des étudiant·e·s sont disponibles dans la publication suivante de l'OFS: Baromètre de Bologne 2010. Impact de la réforme de Bologne sur les flux et la mobilité dans le système des hautes écoles suisses. OFS, Neuchâtel, 2010.

79,2%, HES: 71,5%). La deuxième raison la plus fréquemment indiquée est qu'il n'y avait «aucune raison de changer de haute école» (HEU: 40,0%, HES: 34,7%). Les étudiant·e·s qui ne changent pas de haute école motivent plus souvent leur décision par des raisons économiques que les étudiant·e·s qui changent de haute école (maintenir le coût des études aussi bas que possible, exercer une activité rémunérée)⁵.

1.2 Taux de mobilité à la fin des études (mobilité horizontale)

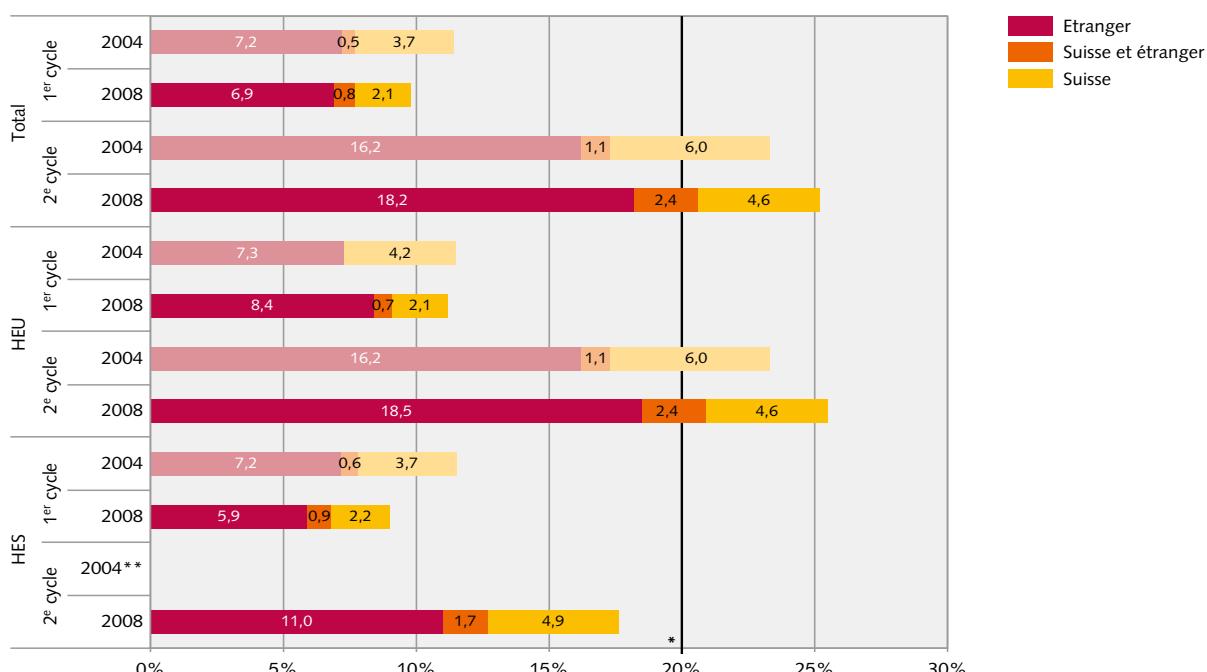
L'enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles permet de connaître la mobilité horizontale pendant les études. En raison de l'introduction du système d'études à deux niveaux et de la prise en compte des titres de bachelor, le taux de mobilité à la fin des études est en léger recul. Comme la durée de leurs études est plus courte, les titulaires d'un bachelor sont plus rare-

ment mobiles que les titulaires d'un master, d'une licence ou d'un diplôme HEU. Par conséquent, le niveau du titre obtenu doit être pris en compte dans l'examen de l'évolution du taux de mobilité par type de haute école. Le bachelor et le diplôme HES sont rattachés au premier cycle, le master, la licence et le diplôme HEU au second cycle. La comparaison au niveau des titres du second cycle pour les volées 2004 et 2008 montre que les taux de mobilité sont restés relativement stables⁶.

Au total, 20,6% des titulaires d'un master, d'un diplôme HEU ou d'une licence ont accompli un séjour d'études à l'étranger. En ce qui concerne les titres du second cycle, l'objectif de Bologne, selon lequel au moins 20% des diplômé·e·s doivent avoir bénéficié d'un séjour d'études ou de stage à l'étranger, est ainsi légèrement dépassé grâce aux seuls séjours à l'étranger. Des différences considérables apparaissent toutefois entre les types de hautes écoles et les groupes de domaines d'études: le taux est nettement plus élevé pour les HEU second cycle (20,9%) que pour les HES (12,7%).

Taux de mobilité des personnes diplômées selon le type de haute école et le titre obtenu, années de diplôme 2004 et 2008, en %

G 1.3



*20% de diplômé·e·s ayant accompli un séjour de mobilité à l'étranger durant leurs études constitue l'objectif minimum de l'espace européen de l'enseignement supérieur (Bologne) dès 2020 / **n<25.

Remarque: les titres de bachelor et diplôme HES sont considérés comme 1^{er} cycle et les titres de master et licence/diplôme HEU comme 2^e cycle. Le nombre restreint de titres en 2^e cycle HES 2004 ne permet pas de présenter de résultat.

Le taux de mobilité au 2^e cycle peut contenir des séjours de mobilité réalisés durant les études de bachelor (1^{er} cycle).

Source: Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles 2005 et 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁵ On trouvera des informations détaillées sur les raisons qui incitent les étudiant·e·s à changer (ou non) de haute école pour leurs études de master dans la publication suivante de l'OFS: *Etudier sous Bologne. Rapport principal de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s des hautes écoles suisses 2009*. OFS, Neuchâtel, 2010.

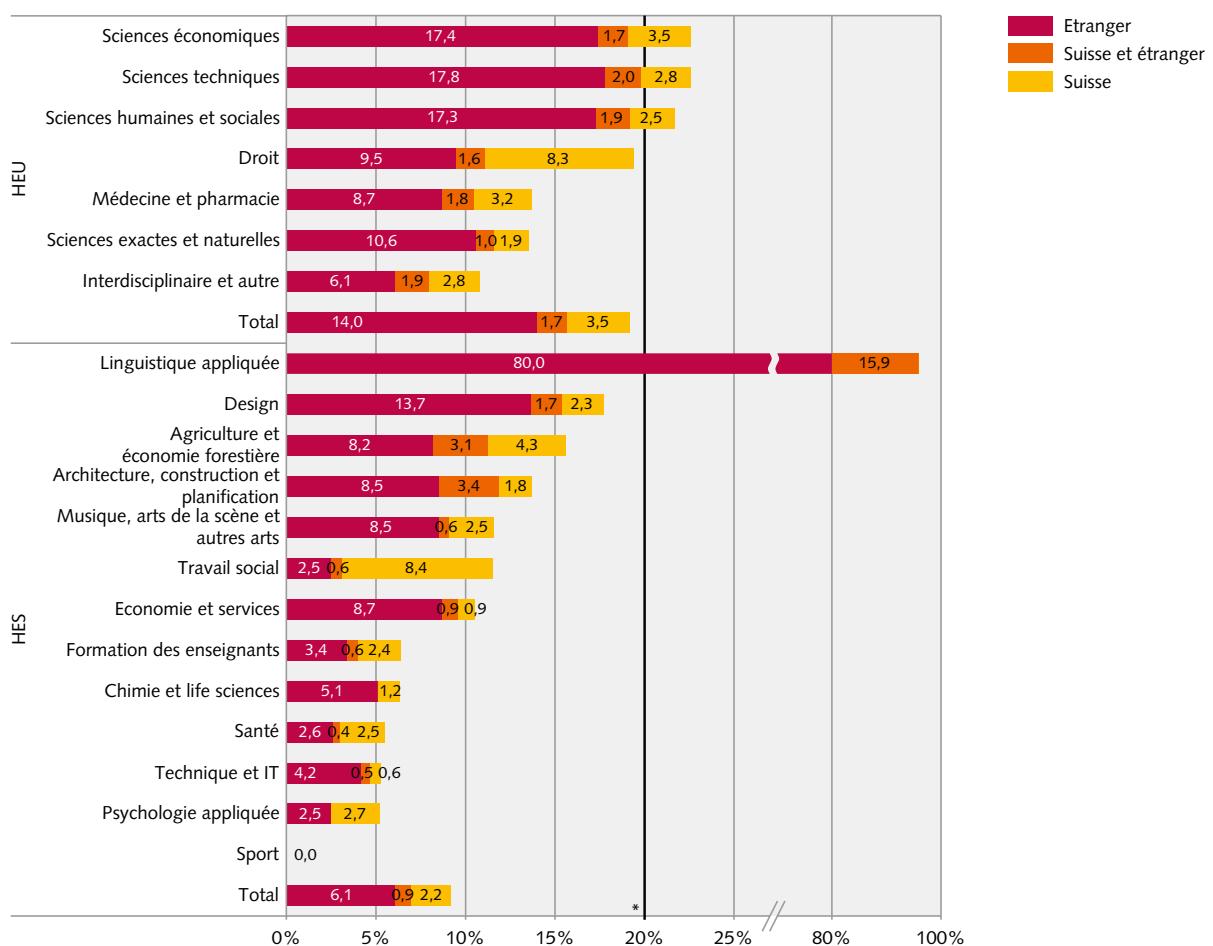
⁶ L'évolution dans le premier cycle d'études des HEU doit être interprétée avec une extrême prudence compte tenu de l'introduction échelonnée des filières d'études bachelor dans les hautes écoles et les groupes de domaines d'études.

Si les deux niveaux HEU sont regroupés, le taux de mobilité à la fin des études s'établit à 17,2%. Selon le groupe de domaines d'études, le taux de mobilité dans les HEU varie entre 8,0% (Interdisciplinaire et autres) et 19,1% (Sciences économiques). Les personnes diplômées en Sciences techniques ou en Sciences humaines et sociales sont un peu plus souvent mobiles que la moyenne, tandis que les personnes diplômées en Sciences exactes et naturelles ou en Médecine et pharmacie le sont un peu moins. Le taux de mobilité en Suisse (mobilité intérieure) est élevé chez les personnes

diplômées en Droit. Cela s'explique peut-être par l'importance du contexte national pour l'exercice ultérieur de la profession.

Dans les HES, le taux de mobilité à la fin des études s'élève à 9,2% si les deux niveaux de titres sont regroupés. Par domaine d'études, il varie entre 95,9% (Linguistique appliquée) et 0,0% (Sport). Le taux particulièrement élevé en Linguistique appliquée s'explique par l'obligation quasi générale d'un séjour à l'étranger dans ce domaine d'études. La mobilité intérieure des diplômé-e-s en Travail social est surévaluée en raison d'un programme de mobilité spécifique de la haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)⁷.

Taux de mobilité des personnes diplômées selon le groupe de domaines d'études HEU resp. le domaine d'études HES, année de diplôme 2008, en % **G 1.4**



*20% de diplômé-e-s ayant accompli un séjour de mobilité à l'étranger durant leurs études constitue l'objectif minimum de l'espace européen de l'enseignement supérieur (Bologne) dès 2020.

Remarque: bachelor, diplôme HES, master et licence/diplôme HEU inclus.

Source: Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

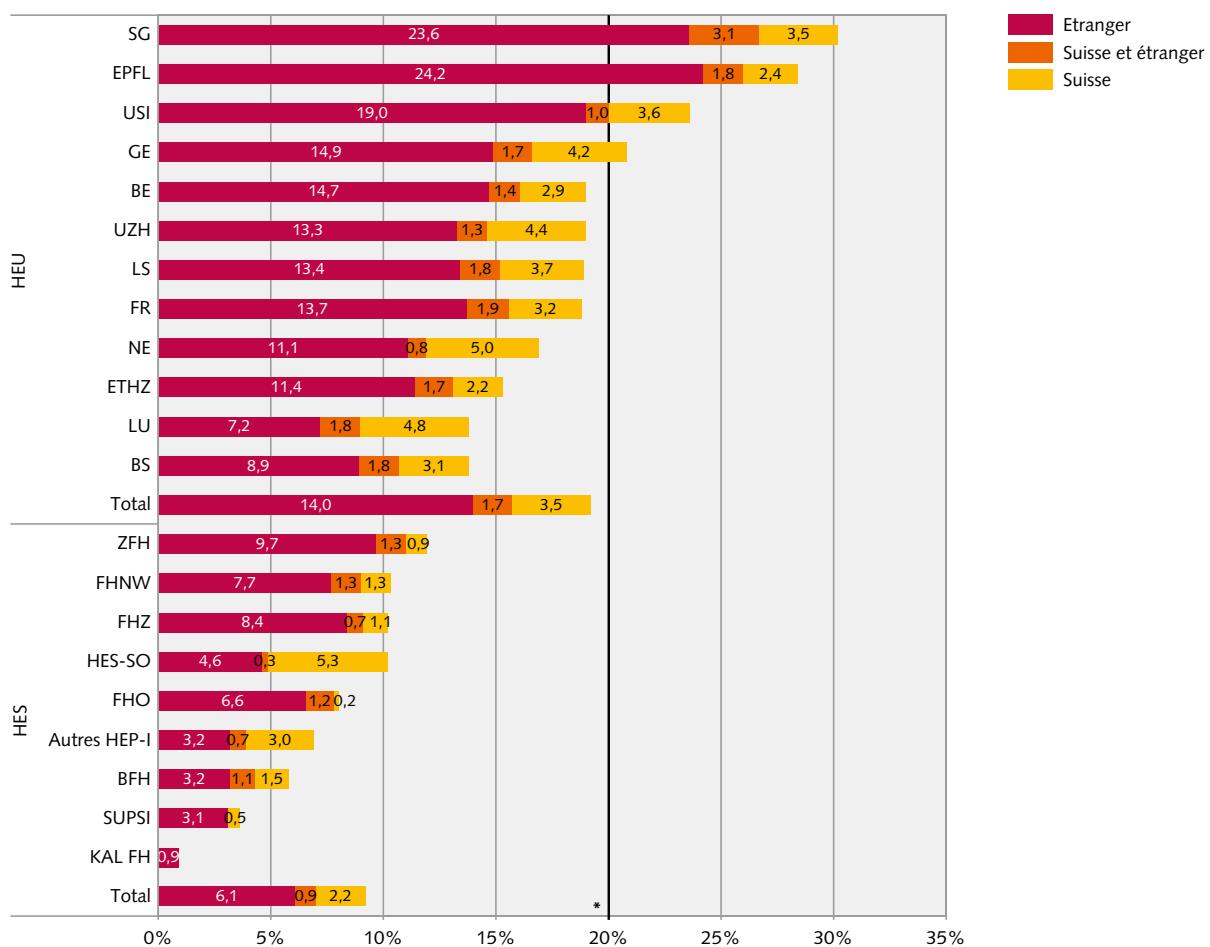
⁷ Les étudiant-e-s qui participent à ce programme restent dans la même haute école et changent uniquement d'établissement. Par conséquent, on peut se demander s'il s'agit d'un séjour d'études. Du fait de l'étendue géographique de la HES-SO, les participants au programme considèrent ce séjour comme de la mobilité.

Les différences entre les groupes de domaines d'études HEU influent sur les taux de mobilité à la fin des études des HEU. Les différences entre les HEU ne sont toutefois pas dues uniquement aux groupes de domaines d'études. On le voit clairement quand on examine les deux écoles polytechniques fédérales (EPF), qui proposent les mêmes groupes de domaines d'études mais qui affichent des taux de mobilité très différents. Un quart au moins des diplômé-e-s de l'Université de Saint-Gall et de l'EPFL ont séjourné à l'étranger, contre un dixième environ des diplômé-e-s des Universités de Bâle et de Lucerne. Pour l'Université de Bâle, il est à

noter qu'un faible taux de mobilité ne signifie pas forcément une faible mobilité à l'étranger. En effet, le taux ne recense que les séjours d'études et ne tient pas compte de la mobilité continue telle qu'elle est proposée par l'Université de Bâle dans le cadre du réseau EUCOR⁸. Les Universités de Neuchâtel et de Lucerne affichent des taux de mobilité à l'intérieur de la Suisse légèrement plus élevés que les autres universités. L'Université de Saint-Gall, l'EPFL et l'Université de la Suisse italienne atteignent l'objectif de Bologne de 20% au moins de diplômé-e-s ayant bénéficié d'un séjour à l'étranger.

Taux de mobilité des personnes diplômées selon la haute école, année de diplôme 2008, en %

G 1.5



*20% de diplômé-e-s ayant accompli un séjour de mobilité à l'étranger durant leurs études constitue l'objectif minimum de l'espace européen de l'enseignement supérieur (Bologne) dès 2020.

Remarque: bachelor, diplôme HES, master et licence/diplôme HEU inclus.

Source: Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁸ EUCOR est la Confédération Européenne des Universités du Rhin Supérieur. Le réseau comprend les Universités de Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Strasbourg, Karlsruhe et Mulhouse-Colmar. Les étudiant-e-s peuvent suivre des cours à l'intérieur du réseau, ce qui n'implique pas nécessairement un séjour d'études.

Dans les HES aussi, les taux varient selon les hautes écoles. Le taux le plus élevé (11,0%) est enregistré par la Zürcher Fachhochschule (ZFH). La HES privée Kalaidos affiche le taux le plus faible: 0,9%. Cela s'explique peut-être par la moyenne d'âge nettement plus élevée des étudiant·e·s (en moyenne cinq ans de plus). A la HES-SO, le taux de mobilité à l'étranger et le taux de mobilité en Suisse sont identiques. Ce résultat est dû au domaine d'études Travail social, où environ un quart des diplômé·e·s déclarent avoir accompli un séjour d'études en Suisse⁹.

⁹ Voir note de bas de page n° 6. Pour des informations détaillées sur les taux de mobilité à la fin des études, prière de se référer à l'indicateur «Mobilité estudiantine des personnes diplômées HE» du Système d'information universitaire suisse SIUS: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/06/key/ind12.indicator.12303.1203.html>

2 Intentions de mobilité

Le présent chapitre apporte des réponses aux questions suivantes: quels facteurs influencent les intentions de mobilité des étudiant·e·s? Quelle est la part des étudiant·e·s qui ont l'intention d'accomplir un séjour d'études comparativement au taux de mobilité à la fin des études? Quelle est l'influence respective des différents facteurs?

Le terme de mobilité désigne dans ce chapitre les séjours d'études (mobilité horizontale) dans une autre haute école à l'étranger ou en Suisse. Pour des raisons de comparabilité, sont ici considérés les étudiant·e·s des niveaux d'études bachelor, master et licence/diplôme. Les étudiant·e·s étrangers scolarisés à l'étranger ne sont pas inclus dans les résultats.

Au total, plus d'un septième des étudiant·e·s avait déjà accompli un séjour d'études en Suisse ou à l'étranger (9,0%) ou était en train de préparer ce séjour (5,6%) au moment de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s (printemps 2009). 22,5% étaient plutôt favorables à effectuer un tel séjour et environ un huitième ne s'était pas (encore) décidé. Pour la moitié restante, un séjour d'études n'entrant (plutôt) pas en ligne de compte.

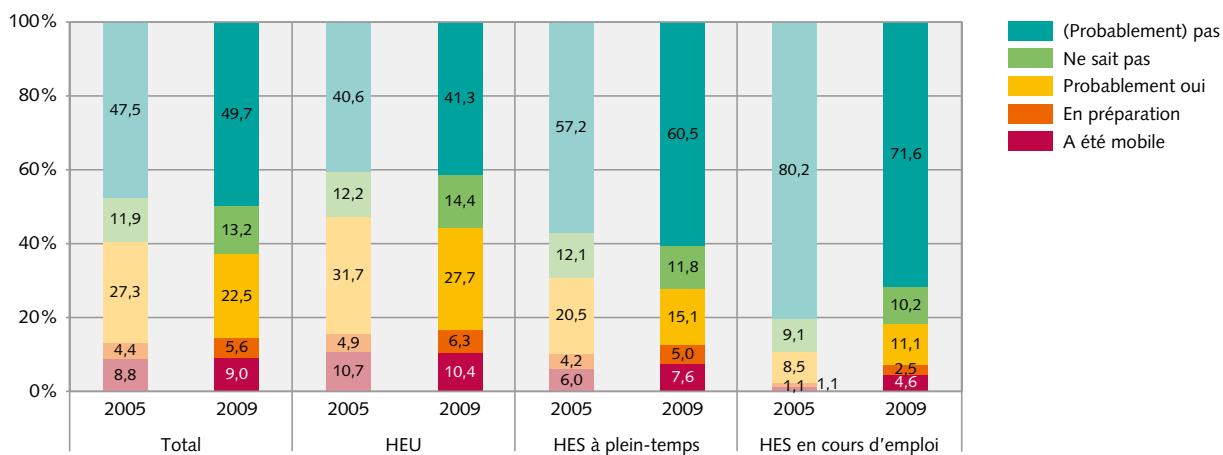
On n'observe guère de différences entre 2005 et 2009: dans l'ensemble, la part des étudiant·e·s qui pensaient (probablement) ne pas accomplir de séjour (réponse «plutôt non») était légèrement plus élevée en 2009 qu'en 2005. La part des étudiant·e·s plutôt favorables à un séjour à l'étranger («plutôt oui») était plus élevée en 2005 qu'en 2009.

2.1 Type de haute école et niveau d'études

Les intentions de mobilité évoluent différemment dans le temps selon le type de haute école et le mode d'enseignement. Chez les étudiant·e·s des hautes écoles spécialisées (HES) qui suivent une formation en cours d'emploi, la part des étudiant·e·s déjà mobiles reste faible, mais elle est en nette hausse, et la part des étudiant·e·s qui n'ont (plutôt) aucun projet de mobilité a diminué, mais demeure plus élevée que chez les étudiant·e·s HES à plein temps. Dans les hautes écoles universitaires (HEU) et chez les étudiant·e·s HES à plein temps, les intentions de mobilité restent stables. Seule la part des étudiant·e·s favorablement disposés à un séjour («plutôt oui») est en léger repli. Il n'est pas possible de savoir si ce recul se

**Intentions de mobilité selon le type de haute école et le mode d'enseignement,
2005 et 2009, en %**

G 2.1



Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2005 et 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

traduira par une diminution des taux de mobilité à la fin des études durant les années à venir.

Dans les deux types de hautes écoles, on observe des différences importantes entre les niveaux bachelor et master. Il convient toutefois de relever que les étudiant·e·s en master déjà mobiles peuvent avoir accompli leur séjour d'études aussi pendant le bachelor. Les parts des étudiant·e·s qui ont déjà été mobiles ou qui ne prévoient aucun séjour d'études sont beaucoup plus élevées au niveau master, alors que les parts des étudiant·e·s qui ont de vagues projets ou qui sont indécis diminuent. Cette différence est particulièrement marquée dans les HEU: alors que 58,2% des étudiant·e·s au niveau bachelor ont de vagues projets ou sont encore indécis, leur part n'est que d'un sixième environ (14,5%) au niveau master. Ainsi, la plupart des étudiant·e·s en master décident tôt s'ils accompliront ou non un séjour d'études.

Le taux de mobilité à la fin des études¹⁰ correspond plus ou moins au total des étudiant·e·s qui ont déjà été mobiles ou qui sont en train de préparer leur séjour d'études. Cela pourrait indiquer que les étudiant·e·s qui n'ont pas de projet concret de mobilité ne seront vraisemblablement plus mobiles jusqu'à la fin du niveau d'études. Cette catégorie pourrait correspondre à peu près à la part des étudiant·e·s qui sont certes favorablement disposés à un séjour, mais qui ne seront guère mobiles jusqu'à la fin de leurs études. Les mesures ayant pour but d'encourager la mobilité dans les hautes écoles suisses devraient cibler ces étudiant·e·s.

Dans les HES, la part des étudiant·e·s qui ont déjà été mobiles ou qui préparent un séjour est légèrement supérieure au taux observé à la fin des études, en particulier chez les étudiant·e·s en bachelor. Cela pourrait présager

une légère hausse des taux de mobilité. Cette tendance doit cependant être interprétée avec prudence.

Les intentions de mobilité des étudiant·e·s reflètent les taux de mobilité à la fin des études par domaine d'études. Les étudiant·e·s en Sciences économiques, Droit et Sciences techniques sont davantage intéressés par un séjour d'études que les autres. Les étudiant·e·s en médecine et pharmacie et dans le domaine d'études «Interdisciplinaire et autres» montrent un moins grand intérêt. La part des indécis est particulièrement élevée en Sciences exactes et naturelles et particulièrement faible en Sciences humaines et sociales.

Dans les HES, la Linguistique appliquée se distingue: 39,1% des étudiant·e·s ont déjà accompli un séjour ou préparaient celui-ci. Seuls 26,2% déclarent qu'ils n'ont (plutôt) aucun projet de mobilité. L'intérêt est grand dans les domaines d'études Musique, arts de la scène et autres arts, Design ainsi qu'en Architecture, construction et planification, où peu d'étudiant·e·s se déclarent (plutôt) pas intéressés. En Psychologie appliquée, Sport et Formation des enseignants, environ trois quarts des étudiant·e·s ne sont (plutôt) pas intéressés par un séjour d'études.

2.2 Facteurs socio-économiques

Quel que soit le type de haute école, l'âge des étudiant·e·s exerce une grande influence sur les intentions de mobilité: plus ils avancent en âge, plus les étudiant·e·s qui n'ont (plutôt) pas d'intention de séjour sont nombreux. Les étudiant·e·s plus âgés se trouvent en général dans une autre phase de la vie en ce qui concerne le couple et la famille, le logement, l'acti-

T1* Intentions de mobilité selon le type de haute école et le niveau d'études, en %

	HEU			HES		
	Total	Bachelor	Master	Total	Bachelor	Master
A été mobile	10,4*	5,5**	19,3**	6,9*	6,0**	13,3**
En préparation	6,3*	6,8	6,7	4,4*	4,7**	1,9**
Probablement oui	27,7*	38,9**	7,9**	14,1*	15,4**	7,3**
Ne sait pas	14,4*	19,3**	6,6**	11,4*	12,5**	5,9**
(Probablement) pas	41,3*	29,5**	59,5**	63,2*	61,4**	71,5**
Taux de mobilité des personnes diplômées	19,2*	11,2**	25,6**	9,2*	8,9**	17,6**

* différence significative entre les types de hautes écoles avec $a=0,05$

** différence significative entre les niveaux d'études avec $a=0,05$

Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009 et Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles 2009

¹⁰ Voir chapitre 1.2.

vité rémunérée et les obligations financières. C'est chez les 26–30 ans que la part des étudiant·e·s qui ont déjà accompli un séjour est la plus élevée. Elle décroît dans les tranches d'âges suivantes. Les étudiant·e·s de plus de 30 ans sont souvent engagés dans des études longues ou dans une seconde formation et semblent être moins intéressés par un séjour d'études. Dans les HES, ils accomplissent souvent leurs études en cours d'emploi.

Les femmes déclarent un peu plus souvent (51,4%) que les hommes (47,9%) n'envisager (plutôt) aucun séjour d'études. Par domaine d'études, on ne trouve de différences entre les sexes qu'en Psychologie appliquée: 77,8% des femmes y affirment n'avoir (plutôt) aucun projet de mobilité, contre 60,1% des hommes. Dans ce domaine d'études, les femmes sont toutefois plus âgées (34,3 ans) en moyenne que les hommes (31,2 ans). Par conséquent, il s'agit plus d'un effet lié à l'âge que d'un effet lié au sexe.

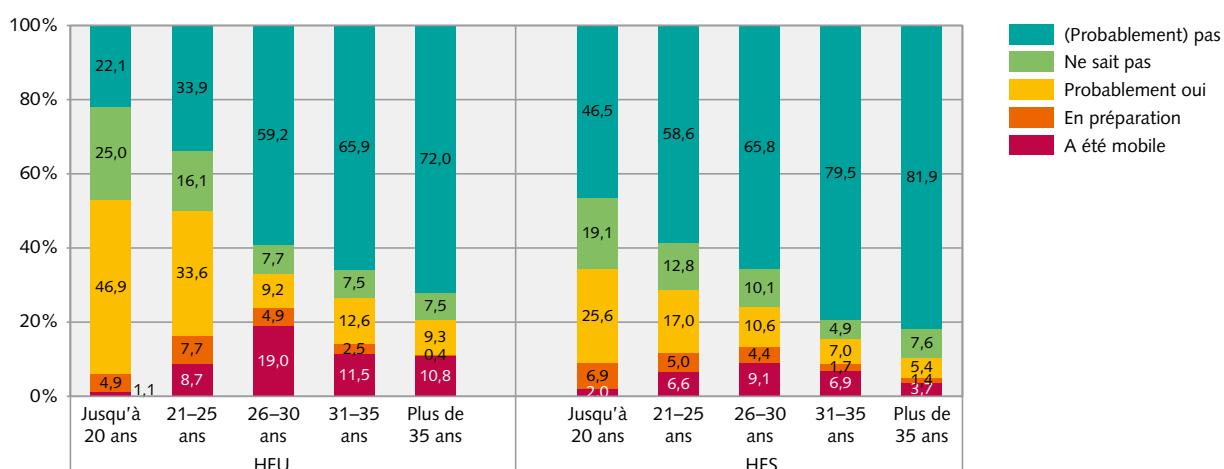
Les liens de causalité entre les intentions de mobilité des étudiant·e·s et le mode de logement, la situation familiale, une parentalité éventuelle ou une activité rémunérée doivent être interprétés avec prudence, car ces facteurs se réfèrent au moment de l'enquête et non au moment du séjour d'études.

D'autres facteurs sociaux influent également sur les projets de mobilité des étudiant·e·s. Des différences importantes dans les intentions de mobilité apparaissent

selon ainsi selon le mode de logement, l'état civil et la parentalité. Les étudiant·e·s qui habitent chez leurs parents sont plus rarement mobiles, plus souvent indécis ou ont plus souvent des projets vagues de mobilité que les étudiant·e·s qui ont quitté le domicile parental. Il est possible que la plus grande indépendance des étudiant·e·s qui n'habitent plus chez leurs parents soit favorable aux projets de mobilité. Si l'on considère l'état civil, on constate des différences particulièrement grandes dans la part des étudiant·e·s qui ne prévoient (plutôt) pas d'être mobiles. Tandis qu'un peu moins de la moitié des étudiant·e·s célibataires (45,3%) excluent (plutôt) un séjour d'études, la proportion atteint environ trois quarts (74,7%) chez les étudiant·e·s mariés. Les étudiant·e·s mariés ou pacsés préparent plus rarement un séjour d'études. Cela semble indiquer que la séparation d'avec le ou la partenaire représente un obstacle à la mobilité. Les étudiant·e·s avec enfants sont plus souvent négatifs envers un séjour d'études (79,9%) que les étudiant·e·s sans enfants (48,1%). Les parts des indécis et des personnes favorablement disposées à un séjour d'études sont ainsi plus faibles que chez les étudiant·e·s sans enfants. Pour ces trois facteurs (mode de logement, situation familiale et parentalité), cependant, il existe un important lien de cause à effet avec l'âge des étudiant·e·s et, partant, avec le niveau d'avancement des études¹¹.

Intentions de mobilité selon le type de haute école et l'âge, en %

G 2.2



Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹¹ A propos de l'influence des trois variables sur les intentions de mobilité des étudiant·e·s après le contrôle de l'âge, voir la vue d'ensemble des facteurs d'influence au chapitre 2.3.

T2* Intentions de mobilité et âge moyen selon le mode de logement, la situation familiale et la parentalité, en %

	Mode de logement		Situation familiale				Parentalité	
	Logement parental	Logement indépendant	Célibataire	Concubin·e, vie de couple	Marié·e ou pacsé·e	Divorcé·e, séparé·e légalement	Sans enfants	Avec enfants
A été mobile	6,6*	10,7*	9,1	8,9	9,4	3,1**	9,1	6,2
En préparation	5,0	6,0	6,1	4,6	2,0**	3,0	5,7*	2,1*
Probablement oui	26,6*	19,6*	24,8**	18,9	7,4**	10,3**	23,5*	4,6*
Ne sait pas	16,1*	11,2*	14,7**	9,7	6,6**	9,7	13,5*	7,2*
(Probablement) pas	45,7*	52,6*	45,3**	57,8	74,7**	74,0**	48,1*	79,9*
Âge moyen	23,2	27,1	24,2	25,8	36,9	44,5	24,7	40,2

* différence significative entre les catégories avec $a=0,05$ ** différence significative par rapport à la catégorie «Concubin·e, vie de couple» avec $a=0,05$

Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

T3* Intentions de mobilité selon l'ampleur des activités rémunérées, en %

	Amplitude des activités rémunérées					Activités rémunérées	
	1%–10%	11%–20%	21%–30%	31%–50%	Plus de 50%	Oui	Non
A été mobile	9,0	11,0	10,9	11,8	7,4*	10,0	5,5*
En préparation	6,4	7,1	7,2	3,9	3,0*	5,5	5,7
Probablement oui	24,9*	25,5*	23,8	18,4	12,4*	21,2	26,8*
Ne sait pas	14,5	12,9	12,5	10,8	8,4*	12,0	17,6*
(Probablement) pas	45,3*	43,4*	45,6	55,1	68,7*	51,2	44,4*

* différence significative par rapport au total des étudiant·e·s exerçant des activités rémunérées avec $a=0,1$

Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

D'une manière générale, une activité rémunérée est perçue comme une entrave à la mobilité. Les étudiant·e·s qui travaillaient au moment de l'enquête avaient été plus souvent mobiles autrefois, mais sont plus souvent négatifs envers un séjour d'études futur. Si l'on considère le taux de l'activité rémunérée, la situation se présente de manière plus nuancée. Quand le taux d'activité n'excède pas 20%, les parts respectives des étudiant·e·s plutôt favorables et plutôt défavorables à un séjour d'études sont inférieures à la moyenne des étudiant·e·s qui exercent une activité rémunérée. Il existe par conséquent une différence au niveau des intentions de mobilité, mais non au niveau de la mobilité elle-même. Quand le taux d'activité dépasse 50%, la part des personnes négatives envers un séjour d'études est beaucoup plus élevée, tandis que tous les autres pourcentages sont beaucoup plus faibles. Il est dès lors vraisemblable qu'un taux d'activité de plus de 50% représente un obstacle à la mobilité.

On peut émettre l'hypothèse que la sécurité financière procurée par une participation élevée des parents au financement des études encourage la mobilité et, à contrario, qu'une contribution parentale modeste freine la mobilité. Si l'on considère les intentions de mobilité selon la contribution des parents ou de la famille au financement des études, des différences se font jour. Quand la contribution se monte au maximum à un

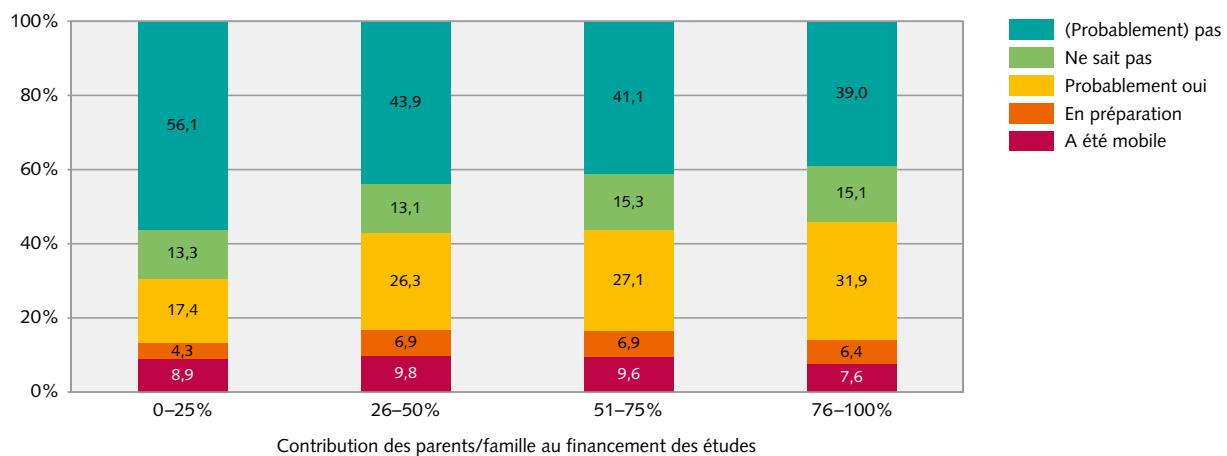
quart du financement, les étudiant·e·s répondent plus souvent par «(plutôt) non» et plus rarement par «plutôt oui» ou «ne sait pas». Quand les parents financent la moitié ou plus des études, la part des «(plutôt) non» diminue. Quand la contribution des parents est de trois quarts au moins, la part des «plutôt oui» est également en hausse. Des liens existent cependant aussi entre le mode de financement, l'âge des étudiant·e·s et l'avancement des études. Il apparaît malgré tout que la part des étudiant·e·s qui n'ont que de vagues projets de mobilité est plus élevée chez les étudiant·e·s qui reçoivent un appui financier important de leurs parents.

Outre l'activité rémunérée et le soutien financier des parents, le fait de bénéficier d'un subside (bourse ou prêt) pour financer les études pourrait également avoir une influence sur les intentions de mobilité. Cet élément est d'intérêt puisque, comme l'a montré le rapport principal de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s, ce sont principalement les étudiant·e·s issus des milieux avec un niveau de formation bas qui bénéficient d'un tel subside¹². Dans l'ensemble, les étudiant·e·s qui reçoivent une aide financière répondent plus souvent par «ne sait pas» et plus rarement par «plutôt oui»

¹² Etudier sous Bologne, Rapport principal de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s des hautes écoles suisses 2009, OFS, Neuchâtel, 2010, chapitre 6 «subsides d'étude»

Intentions de mobilité selon la contribution des parents/famille au financement des études, en %

G 2.3

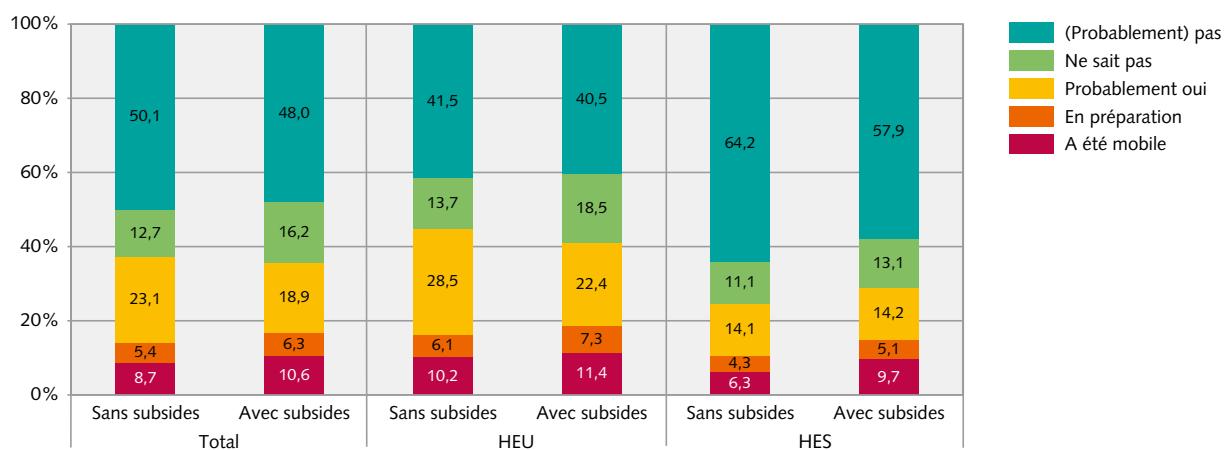


Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Intentions de mobilité selon l'existence de subsides d'études, en %

G 2.4



Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

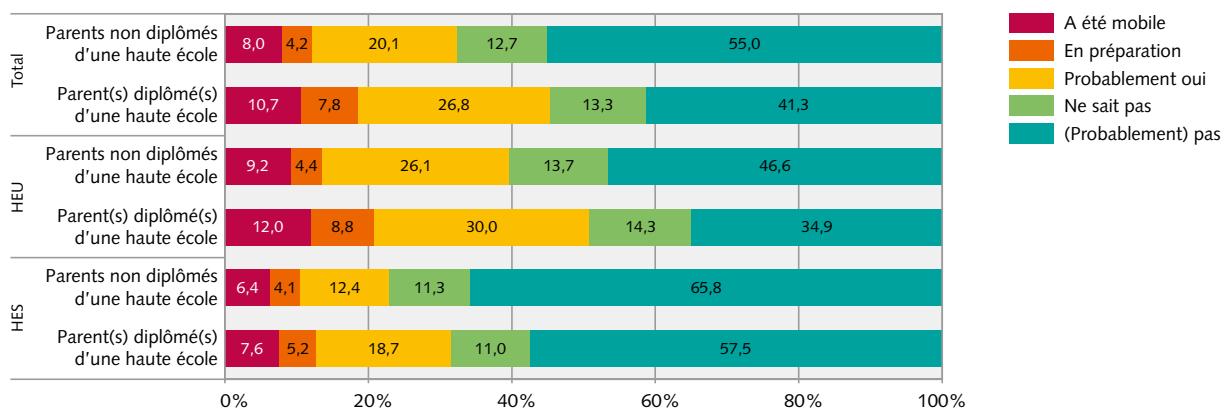
à la question sur leurs intentions de mobilité. Cela n'est toutefois le cas que dans les HEU, où les deux groupes se différencient moins en ce qui concerne les intentions de mobilité que sur l'appréciation de pouvoir réaliser ces intentions. Dans les HES, la différence entre les deux catégories est d'un autre ordre: les étudiant-e-s au bénéfice d'une aide financière ont déjà été plus souvent mobiles et répondent plus rarement par «plutôt non». Il s'agit cependant ici d'un effet dû au mode de formation, car les étudiant-e-s en cours d'emploi sont à la fois plus rarement mobiles et plus rarement bénéficiaires d'une aide financière.

Comme le fait de bénéficier d'une aide financière influence l'appréciation de pouvoir réaliser un séjour de mobilité, des différences selon l'origine sociale sont aussi à prévoir. L'indicateur utilisé ici pour déterminer l'origine sociale est le niveau de formation des parents. Deux

catégories seront distinguées: d'une part, les étudiant-e-s dont au moins un parent est titulaire d'un diplôme d'une haute école et, d'autre part, les étudiant-e-s dont les parents n'ont aucun diplôme d'une haute école.

Dans les deux types de hautes écoles, on observe de nettes différences au niveau des intentions de mobilité selon l'origine sociale: chez les étudiant-e-s dont les parents n'ont aucun diplôme d'une haute école, la part des «plutôt oui» est plus faible et la part des «(plutôt) non» plus élevée que chez les étudiant-e-s avec au moins un parent titulaire d'un diplôme d'une haute école. La différence entre les deux groupes est plus marquée dans les HEU que dans les HES. Les différences selon l'origine sociale sont statistiquement significatives également pour les groupes des étudiant-e-s déjà mobiles et des étudiant-e-s qui préparent un séjour d'études.

Intentions de mobilité selon le type de haute école et l'origine sociale, en % G 2.5



Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.3 Vue d'ensemble des facteurs d'influence

Contrairement à l'enquête sur les personnes diplômées, l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s permet de connaître les intentions de mobilité des étudiant-e-s. Les différences de taux de mobilité à la fin des études selon les groupes d'étudiant-e-s sont souvent liées à des intentions de mobilité déjà fortement différentes selon les groupes comparés.

Un pays qui veut parvenir à une participation plus équilibrée entre les différents groupes d'étudiant-e-s en prenant des mesures spécifiques d'encouragement de la mobilité, conformément aux exigences du communiqué de Louvain/Louvain-la-Neuve, doit comprendre les processus de sélection susceptibles de restreindre la mobilité des différents groupes¹³. Une première sélection s'observe dans les intentions des étudiant-e-s, une seconde dans la réalisation de ces intentions.

A l'aide d'une régression logistique, nous avons modélisé la probabilité d'une réponse positive (déjà mobile, séjour en préparation, plutôt oui) à un séjour de mobilité en Suisse ou à l'étranger en fonction des facteurs d'influence identifiés dans les analyses. Les variables qui n'exerçaient aucune influence significative sur les intentions de mobilité ont été progressivement retirées du modèle selon une méthode d'élimination descendante («backward elimination» selon Goodman).

Les domaines d'études ont été répartis selon les groupes des domaines d'études HE (voir Nomenclature de l'annexe).

Dans le cadre de la modélisation, les facteurs suivants exercent une influence significative sur la probabilité d'avoir des intentions positives de mobilité: l'âge des étudiant-e-s, le type de haute école, le groupe de domaines d'études, le mode de logement, la situation familiale, l'activité rémunérée, le taux d'activité rémunérée et l'origine sociale (parents titulaires ou non d'un diplôme d'une haute école).

T4* Modèle de régression logistique: analyse des effets

	Degré de liberté	Wald Chi-Square	Valeur p
Âge	1	62,7087	<,0001
Type de haute école	1	140,35	<,0001
Groupe de domaines d'études	10	169,3998	<,0001
Situation familiale	1	8,6738	0,0032
Mode de logement	1	14,3495	0,0002
Activités rémunérées	1	9,4193	0,0021
Amplitude des activités rémunérées	1	14,9325	0,0001
Parent(s) diplômé(s) d'une haute école	1	32,2571	<,0001

Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

¹³ Communiqué de la Conférence des ministres européens chargés de l'Enseignement supérieur, Louvain et Louvain-la-Neuve: http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/documents/declarations_communiques.htm

T5* Modèle de régression logistique

Modèle	Degré de liberté	Coefficient de régression B	Erreurs standard	Wald Chi-Square	Valeur p	Odds Ratio
Constante	1	2,3749	0,2603	83,2138	<,0001	10,75
Âge: 1 ans plus agé	1	-0,0795	0,01	62,7087	<,0001	0,924
HES vs. HEU	1	-0,8065	0,0681	140,35	<,0001	0,446
Sciences de la construction vs. Droit	1	-0,00134	0,1398	0,0001	0,9923	0,999
Sciences exactes et naturelles vs. Droit	1	-0,4746	0,1318	12,9638	0,0003	0,622
Sciences humaines vs. Droit	1	0,3049	0,1403	4,7242	0,0297	1,357
Santé vs. Droit	1	-0,3669	0,1536	5,7053	0,0169	0,693
Interdisciplinaire et autre vs. Droit	1	-0,7033	0,1445	23,6842	<,0001	0,495
Arts vs.Droit	1	0,4532	0,1472	9,4834	0,0021	1,573
Médecine et pharmacie vs. Droit	1	-0,6516	0,1395	21,8121	<,0001	0,521
Sciences sociales et humaines vs. Droit	1	-0,3703	0,1166	10,0897	0,0015	0,691
Sciences techniques vs. Droit	1	-0,3489	0,129	7,3106	0,0069	0,705
Sciences économiques vs. Droit	1	0,1156	0,1193	0,9394	0,3324	1,123
Non célibataire vs. célibataire	1	-0,2045	0,0694	8,6738	0,0032	0,815
Logement parental vs. logement indépendant	1	-0,2197	0,058	14,3495	0,0002	0,803
Sans vs. avec activités rémunérées	1	-0,2292	0,0747	9,4193	0,0021	0,795
Ampleur des activités rémunérées: 1% de plus	1	-0,0056	0,00145	14,9325	0,0001	0,994
Parents non diplômés vs. parent(s) diplômé(s)	1	-0,3112	0,0548	32,2571	<,0001	0,733
d'une haute école						

Max-rescaled R-square: 0,6516

Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

T6* Exemples des pronostics du modèle de régression logistique

	Exemple A	Exemple B
Âge	20 ans	30 ans
Type de haute école	HEU	HES
Groupe de domaines d'études	Sciences humaines	Santé
Situation familiale	Célibataire	Non célibataire
Mode de logement	Logement parental	Logement indépendant
Activités rémunérées	Non	Oui
Ampleur des activités rémunérées	0%	60%
Origine sociale	Parent(s) diplômé(s) d'une haute école	Parents non diplômés d'une haute école
Probabilité estimée d'intentions de mobilité	65,5%	11,6%

Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

Plus les étudiant-e-s sont âgés, moins il est probable qu'ils soient favorablement disposés à un séjour de mobilité. La probabilité est plus faible dans les HES que dans les HEU. Comparativement aux études en Droit, la probabilité est plus élevée en Sciences humaines et en Arts, et beaucoup plus faible en Sciences exactes et naturelles, Médecine et la pharmacie, Sciences sociales et de l'éducation et en Sciences techniques, agriculture et sylviculture. Il est davantage probable que les étudiant-e-s célibataires soient favorablement disposés à un séjour d'études que les étudiant-e-s non célibataires. La probabilité d'être favorablement disposé à un séjour d'études est moins élevée chez les étudiant-e-s qui habitent chez leurs parents que chez ceux et celles qui ont un logement indépendant, et chez les étudiant-e-s qui

n'exercent aucune activité rémunérée que chez ceux et celles qui exercent une activité rémunérée. Mais la probabilité diminue à mesure que le taux de l'activité rémunérée augmente. Les étudiant-e-s dont les parents ne disposent d'aucun diplôme d'une haute école ont une plus faible probabilité d'être favorablement disposés à un séjour de mobilité que les enfants de parents titulaires d'un diplôme d'une haute école.

Le tableau T6 présente, pour deux cas d'espèce, la probabilité d'avoir des intentions positives de mobilité selon le modèle calculé. La personne A est étudiante en Sciences humaines dans une HEU. Elle a 20 ans, est célibataire et habite chez ses parents. Elle n'exerce aucune activité rémunérée et au moins son père ou sa mère est titulaire d'un diplôme d'une haute école. Comme la plupart de ces

facteurs sont, selon le modèle, de nature à encourager la mobilité, la probabilité qu'une telle personne ait des intentions de mobilité est de 65,5%, soit près de deux chances sur trois. Il n'en va pas de même de la personne B qui est étudiante dans le domaine de la Santé dans une HES. Elle a 30 ans, travaille à 60%, n'habite pas chez ses parents et n'est pas célibataire. Ni le père ni la mère ne disposent d'un diplôme d'une haute école. A l'exception du mode de logement, tous ces facteurs ont un effet négatif sur la mobilité; la probabilité que cette personne ait des intentions de mobilité est de 11,6%, soit une chance sur neuf. Selon les prévisions du modèle, il est six fois plus probable que la personne A ait des intentions de mobilité que la personne B.

3 Séjours d'études

Le présent chapitre analyse les séjours d'études accomplis et apporte des réponses aux questions suivantes: dans quels pays d'accueil les séjours d'études ont-ils lieu? Qu'est-ce qui caractérise les séjours d'études (durée, obligation, programme, etc.)? Comment les séjours d'études à l'étranger sont-ils financés? Quels sont les objectifs d'un séjour à l'étranger, et ces objectifs sont-ils remplis? A quelles difficultés les étudiant·e·s qui séjournent à l'étranger sont-ils confrontés?

3.1 Pays d'accueil

Nous commencerons par examiner la fréquence des séjours d'études à l'étranger ou en Suisse par groupes d'étudiant·e·s. Nous nous intéresserons ensuite aux pays d'accueil des étudiant·e·s qui séjournent à l'étranger.

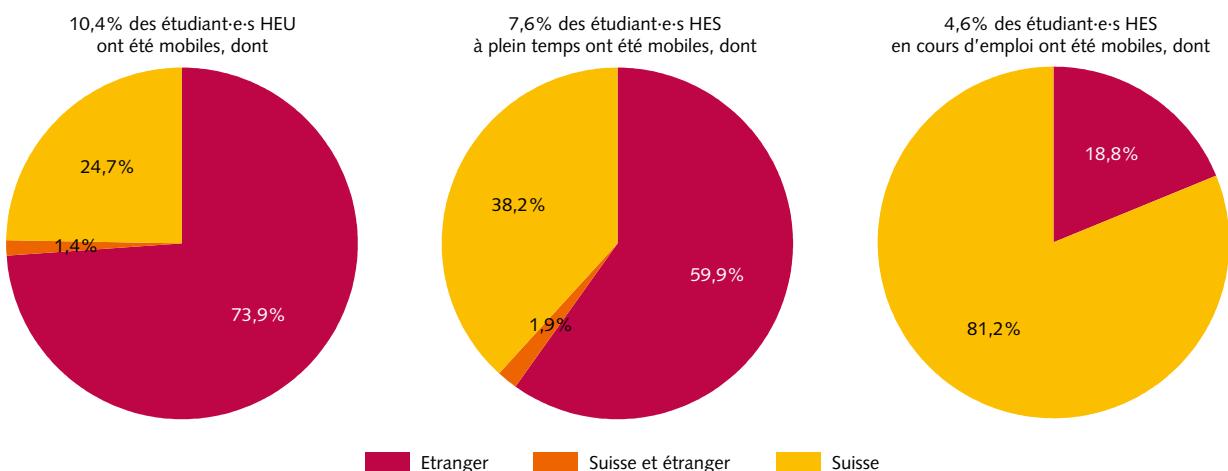
Mobilité intérieure et séjours à l'étranger

La part des étudiant·e·s mobiles qui accomplissent leur séjour d'études à l'étranger varie fortement selon le type de haute école et le mode d'enseignement. Dans les hautes écoles universitaires (HEU), environ trois quarts des étudiant·e·s mobiles ont séjourné à l'étranger et un quart exclusivement en Suisse. La part des étudiant·e·s mobiles en Suisse est beaucoup plus élevée dans les hautes écoles spécialisées (HES). Parmi les étudiant·e·s qui accomplissent leurs études en cours d'emploi, quatre étudiant·e·s mobiles sur cinq (81,2%) ont effectué un séjour d'études en Suisse. La part des étudiant·e·s qui ont accompli un séjour en Suisse est également nettement plus élevée (38,2%) parmi les étudiant·e·s HES à plein temps que dans les HEU (24,7%).¹⁴

L'analyse de groupes spécifiques d'étudiant·e·s montre que les différences selon le type de haute école et le mode d'enseignement sont dues à des populations étudiantes différentes. Deux tiers environ des étudiant·e·s sans enfants accomplissent leur séjour d'études à l'étranger, contre la moitié seulement des étudiant·e·s avec

Mobilité à l'étranger et en Suisse selon le type de haute école et le mode d'enseignement, en %

G 3.1



Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹⁴ Voir chapitre 1.2.

T7* Mobilité à l'étranger et en Suisse selon le type de haute école et l'origine sociale, en %

	Total		HEU		HES	
	Parents non diplômés d'une haute école	Parent(s) diplômé(s) d'une haute école	Parents non diplômés d'une haute école	Parent(s) diplômé(s) d'une haute école	Parents non diplômés d'une haute école	Parent(s) diplômé(s) d'une haute école
Etranger	62,5*	76,8*	67,7*	80,7*	53,1	61,0
Suisse	1,6	1,2	1,8	1,0	1,2	2,0
et étranger						
Suisse	35,8*	22,0*	30,5*	18,3*	45,6	37,0

* différence significative par rapport à la catégorie de référence avec $a=0,1$

enfants. Or ce sont les étudiant·e·s HES en cours d'emploi qui ont le plus souvent des enfants. D'autre part, leur taux d'activité rémunérée est nettement plus élevé. Or les étudiant·e·s qui travaillent à plus de 50% séjournent plus rarement à l'étranger¹⁵.

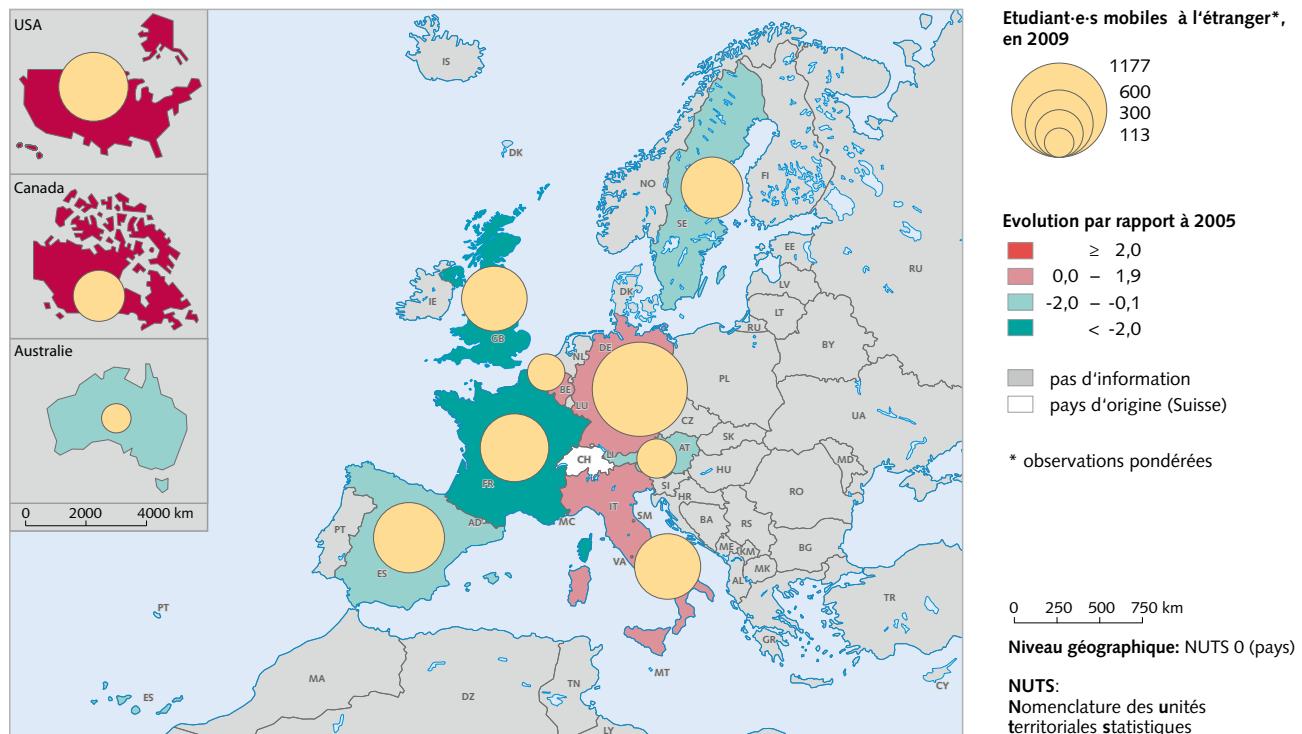
Dans les HEU, la destination diffère selon l'origine sociale: près d'un tiers (30,5%) des étudiant·e·s dont ni le père ni la mère ne disposent d'un diplôme d'une haute école ont été mobiles en Suisse. Chez les étudiant·e·s dont un parent au moins est titulaire d'un diplôme d'une haute école, la proportion n'est que d'un sixième environ (18,3%). Dans les HEU, avoir des parents dont le niveau de formation est bas semble être un obstacle à la mobilité à l'étranger. Dans les HES, la différence n'est pas significative du point de vue statistique.

Séjours à l'étranger, par pays

Les pays d'accueil des étudiant·e·s sont restés pratiquement les mêmes depuis l'enquête de 2005. En 2009, une majorité des étudiant·e·s mobiles ont déclaré avoir accompli leur séjour d'études dans un pays européen. Seules deux différences significatives sont à relever: la part des étudiant·e·s qui ont accompli un séjour au Canada est passée de 1,9% à 4,7%, et la part des séjours en France a reculé à 8,3% alors qu'elle atteignait 14,6% en 2005. La diminution des séjours d'études en France concerne essentiellement les HEU et ne peut être expliquée facilement. Il est possible que quelques coopérations existantes avec des hautes écoles françaises aient pris fin au cours des dernières années.

Pays d'accueil des séjours d'études à l'étranger, en 2009

C 1



Source: OFS, Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2005 et 2009

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2011

¹⁵ Voir chapitre 2.2.

T8* Pays d'accueil selon le type de haute école, en %

	Total		HEU		HES	
	2005	2009	2005	2009	2005	2009
Pays voisins	40,9	34,7	40,4	35,8	43,9*	31,1*
Autres pays européens	41,8	37,4	42,5	35,9	38,0	42,6
USA, CAN, AUS/NZL	10,1	14,8	9,9*	16,3*	11,5	10,0
Asie	4,6*	9,4*	4,7	9,9	3,6	7,8
Autres	2,6	3,6	2,5	2,1	3,0	8,5

* différence significative par rapport à l'année de référence avec $a=0,1$

Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2005 et 2009

Dans les HEU, la part des séjours effectués dans les pays anglo-saxons hors d'Europe (notamment les Etats-Unis et le Canada) a augmenté sensiblement. Dans les HES, la part des séjours accomplis dans les pays voisins (en particulier l'Allemagne) est en fort recul depuis 2005. La part des étudiant-e-s ayant accompli un séjour en Asie est également plus élevée en 2009 qu'en 2005.

Les pays d'accueil sont plus largement diversifiés dans les HES que dans les HEU. Les étudiant-e-s HES séjournent plus rarement en Italie et aux Etats-Unis et plus souvent en Amérique latine et en Afrique. Pour cette raison, la part des «autres pays» est beaucoup plus élevée chez les étudiant-e-s HES.

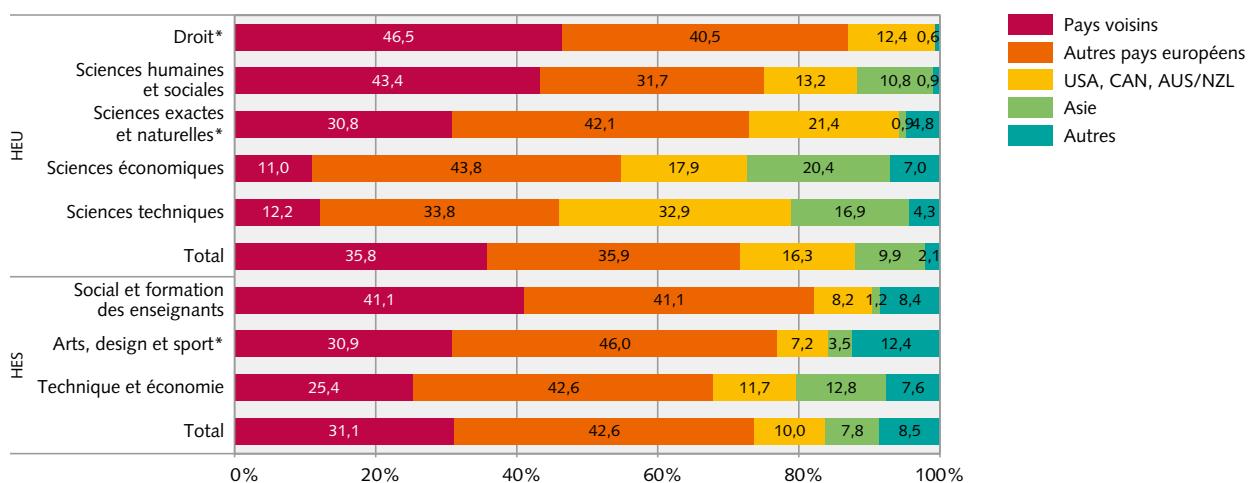
Les pays d'accueil des séjours d'études diffèrent selon les groupes de domaines d'études HEU. Les étudiant-e-s en Sciences économiques et en Sciences techniques séjournent plus rarement dans les pays voisins et plus souvent dans les pays d'Asie. Inversement, les étudiant-e-s en Droit n'accomplissent pratiquement aucun séjour en Asie.

Pour les domaines d'études HES, on ne constate guère de différences. On relèvera toutefois que les étudiant-e-s en Sciences techniques et en Sciences économiques se rendent moins fréquemment en Grande-Bretagne et que les étudiant-e-s du domaine Social et formation des enseignants séjournent plus rarement en Asie.

Les pays de séjour dépendent fortement des programmes de mobilité. Trois possibilités sont distinguées: Erasmus et autres programmes de l'UE, les autres programmes, et les séjours sans programme. 97,9% des étudiant-e-s mobiles dans le cadre d'Erasmus ou d'un autre programme de l'UE accomplissent leur séjour en Europe (y c. Russie et Turquie). Avec 53,0%, la part des séjours d'études dans un pays européen non limitrophe de la Suisse est particulièrement élevée. Les étudiant-e-s mobiles dans le cadre d'autres programmes effectuent leur séjour majoritairement dans un pays anglo-saxon hors d'Europe (39,2%) ou en Asie (29,4%). Quant aux étudiant-e-s qui organisent eux-mêmes leur séjour, ils se

Pays d'accueil selon le type de haute école et le groupe de domaines d'études HEU resp. le domaine d'études HES, en %

G 3.2



*24< n <50

Remarque: le nombre restreint d'observations ne permet pas de présenter de résultat pour les groupes de domaines d'études Médecine et pharmacie et Interdisciplinaire et autre.

Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

T9* Pays d'accueil selon le programme de mobilité, en %

	Erasmus (ou autre programme européen)	Sans programme (free movers)	Autre programme
Pays voisins	44,9*	29,8	12,6*
Autres pays européens	53,0*	13,9*	13,1*
USA, CAN, AUS/NZL	1,1*	31,9*	39,2*
Asie	0,8*	11,4	29,4*
Autres	0,1*	13,1*	5,6*

* différence significative par rapport à la moyenne avec $a=0,1$

Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2005 et 2009

répartissent à parts à peu près égales entre ces régions. Il est à noter que la part des «autres pays» est comparativement élevée (13,1%, en particulier en Amérique latine, au Proche Orient et en Afrique).

3.2 Caractéristiques des séjours d'études

Ce chapitre examine en détail la durée, le programme et le financement des séjours d'études (mobilité horizontale). Il s'intéresse également à la validation des crédits ECTS obtenus à l'étranger.

Durée et obligation

Les séjours d'études varient selon leur durée (un ou deux semestres), leur caractère (obligatoire ou volontaire) et leur destination (Suisse ou étranger). Ces trois caractéristiques sont interdépendantes. Un peu plus de la moitié (56,0%) des étudiant·e·s mobiles déclarent que leur séjour a duré un semestre. Pour un cinquième (19,6%), le séjour représentait une composante obligatoire des études.

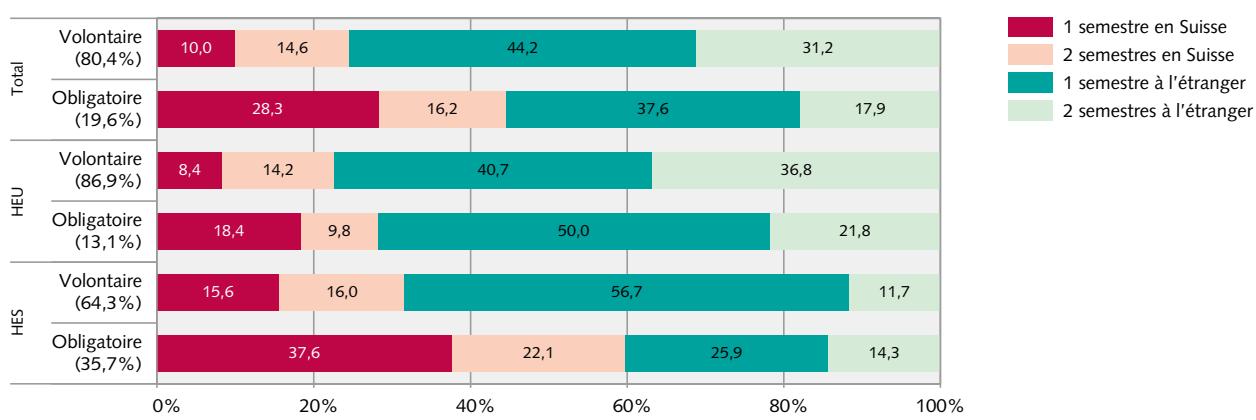
Si l'on considère la durée du séjour selon le pays de destination (Suisse ou étranger), il apparaît que la majorité (59,8%) des étudiant·e·s qui se sont rendus à l'étranger ont accompli un séjour d'une durée d'un semestre. Pour la majorité des étudiant·e·s qui ont séjourné en Suisse (52,5%), la durée a été de deux semestres.

Les étudiant·e·s qui ont effectué un séjour de leur propre initiative ont plus souvent accompli un séjour de deux semestres que les étudiant·e·s dont le séjour était obligatoire. La destination (Suisse ou étranger) est elle aussi influencée par le caractère du séjour. Ainsi, trois quarts (75,4%) des étudiant·e·s qui accomplissent un séjour de leur propre initiative et seulement un peu plus de la moitié (55,5%) des étudiant·e·s qui effectuent un séjour obligatoire ont accompli leur séjour à l'étranger.

On observe pour les séjours d'études obligatoires des différences selon le type de haute école. Dans les HEU, les séjours obligatoires sont en général plus courts, qu'ils aient lieu en Suisse ou à l'étranger. Dans les HES, les séjours obligatoires, à l'inverse des séjours volontaires, ont lieu plus souvent en Suisse, quelle que soit la durée du séjour.

Caractère, durée et destination du séjour d'études selon le type de haute école, en %

G 3.3

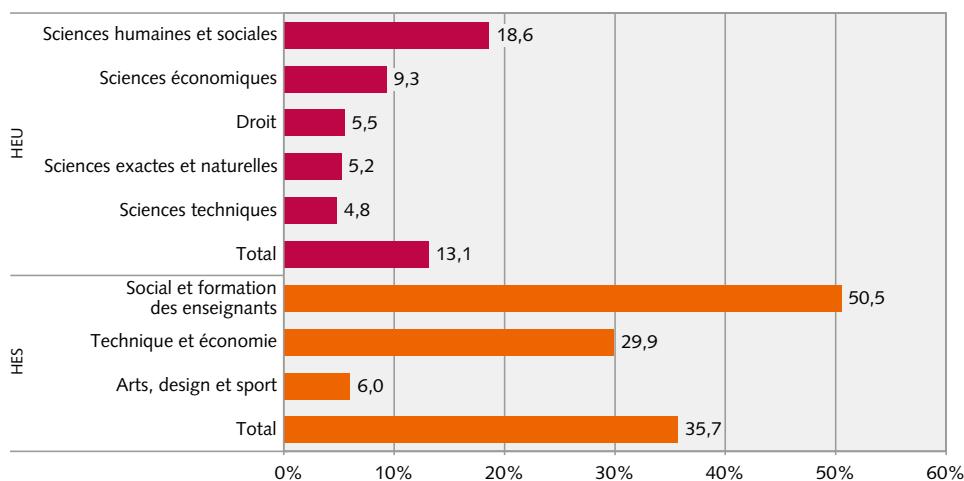


Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Séjours d'études obligatoires selon le type de haute école et
le groupe de domaines d'études HEU resp. le domaine d'études HES,
en % des étudiant·e·s mobiles**

G 3.4



Remarque: le nombre restreint d'observations ne permet pas de présenter de résultat pour les groupes de domaines d'études Médecine et pharmacie et Interdisciplinaire et autre.

Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Dans les HES, les séjours obligatoires sont plus fréquents. Par conséquent, la situation générale (total) est fortement influencée par ce type de haute école. Environ un huitième (13,1%) des étudiant·e·s HEU mobiles déclarent que leur séjour d'études était obligatoire. Dans les HES, la proportion s'élève à plus d'un tiers (35,7%).

Dans chaque type de haute école, la fréquence des séjours obligatoires varie selon le domaine d'études. Dans les HEU, les séjours d'études obligatoires s'élèvent à 18,6% en Sciences humaines et sociales. Dans les HES, les différences sont plus marquées. Alors que la moitié (50,5%) des étudiant·e·s mobiles du domaine Travail social et de la Formation des enseignants ont accompli un séjour obligatoire, la proportion n'est que de 6,0% dans les domaines des Arts, du Design et du Sport.

Programmes de séjours à l'étranger

Pour les étudiant·e·s qui se rendent à l'étranger, plusieurs possibilités existent souvent pour organiser le séjour d'études. La plupart (60,7%) effectuent leur séjour dans le cadre du programme Erasmus. Environ un sixième (16,9%) sont mobiles dans le cadre d'un accord d'échanges bi- ou trilatéral de leur haute école et un sixième ont organisé (14,5%) leur séjour eux-mêmes («free movers»). Les séjours d'études dans le cadre de

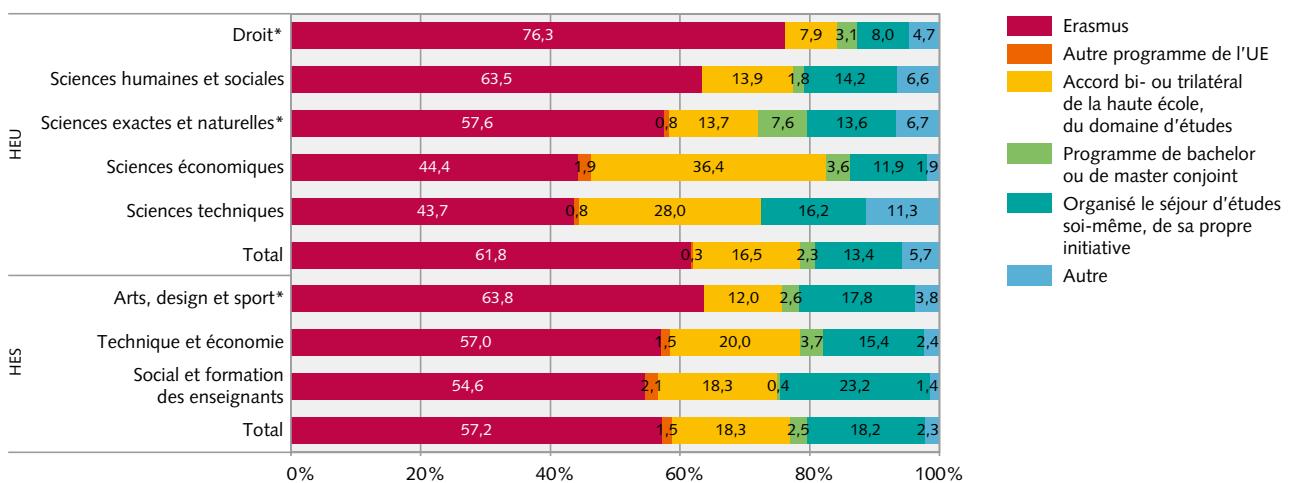
programmes conjoints étaient rares en Suisse (2,4%) au moment de l'enquête.¹⁶

Il n'y a pas de différence significative entre les types de hautes écoles ou entre les domaines d'études HES en ce qui concerne la forme d'organisation des séjours d'études. Dans les HEU, en revanche, on trouve des spécificités par groupe de domaines d'études. En Droit, trois quarts (76,3%) des séjours d'études à l'étranger ont lieu dans le cadre du programme Erasmus. En Sciences économiques et en Sciences techniques, moins de la moitié des séjours (respectivement 44,4% et 43,7%) s'accompagnent dans le cadre d'Erasmus. En revanche, notamment en Sciences économiques, la part des séjours qui ont lieu dans le cadre d'un accord d'échanges bi- ou trilatéral s'élève à plus d'un tiers (36,4%). Les Sciences exactes et naturelles affichent la part la plus élevée (7,6%) de filières d'études conjointes. La part des «free movers» est similaire dans tous les groupes de domaines d'études.

¹⁶ Les filières d'études conjointes sont proposées par plusieurs hautes écoles et supposent de changer au moins une fois de lieu d'études pendant les études.

Programme de mobilité selon le type de haute école et le groupe de domaines d'études HEU resp. le domaine d'études HES, en %

G 3.5



*24< n <50

Remarque: le nombre restreint d'observations ne permet pas de présenter de résultat pour les groupes de domaines d'études Médecine et pharmacie et Interdisciplinaire et autre.

Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

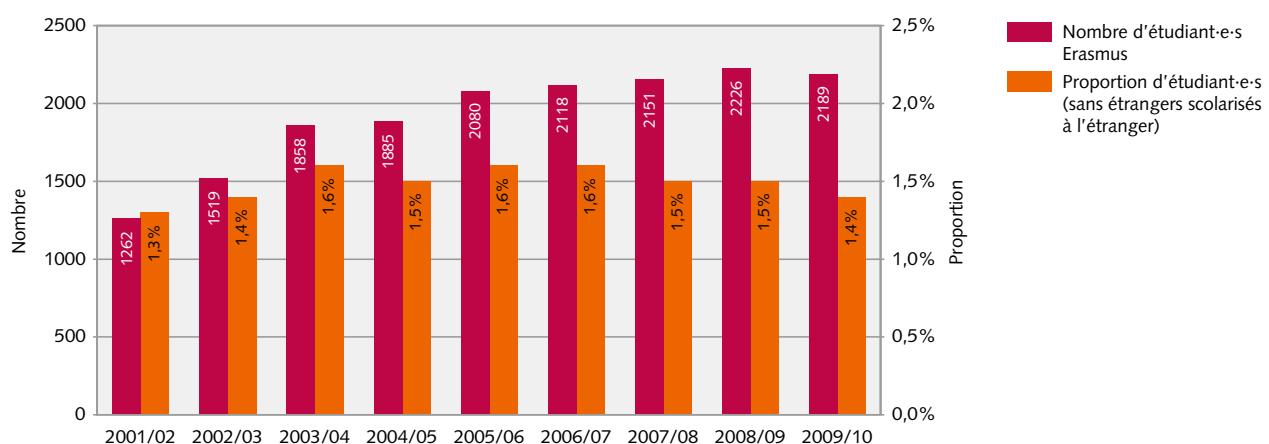
© Office fédéral de la statistique (OFS)

En ce qui concerne l'organisation du séjour d'études, on ne constate aucune différence, chez les étudiant-e-s HES, selon le domaine d'études, la catégorie d'âge, le mode de logement, l'activité rémunérée ou l'origine sociale. Par contre, les étudiant-e-s qui accomplissent un séjour obligatoire le font plus rarement (46,3%) dans le cadre d'Erasmus que les étudiant-e-s qui accomplissent un séjour de leur propre initiative (63,8%).

Le programme Erasmus représente la forme la plus répandue de séjour d'études à l'étranger. Selon la statistique Erasmus, le nombre des séjours à l'étranger (outgoing) dans le cadre de ce programme a pratiquement doublé depuis l'année académique 2001/02. Si on rapporte les chiffres aux effectifs des étudiant-e-s inscrits dans les hautes écoles suisses, on voit que la part des étudiant-e-s qui ont accompli un séjour Erasmus par année académique a d'abord commencé par augmenter, avant de se stabiliser à un niveau compris entre 1,4% et 1,6% depuis 2002/03.

Evolution du nombre d'étudiant-e-s Erasmus et de leur proportion dans la population étudiante

G 3.6



Source: Statistique Erasmus de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS) 2001 à 2010

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Financement du séjour à l'étranger

Il existe plusieurs sources de financement des séjours à l'étranger: les parents ou la famille, une activité rémunérée exercée par l'étudiant avant ou pendant le séjour, une bourse de l'UE (p.ex. Erasmus), d'autres bourses ou prêts (de la haute école ou du pays d'origine ou d'accueil) ou une autre source de financement.

Chez les étudiant·e·s HEU, les parents contribuent au financement à hauteur d'environ la moitié (53,8%) et les étudiant·e·s à hauteur d'environ un quart (28,6%) dans le cadre d'une activité rémunérée. Chez les étudiant·e·s HES, les contributions des parents et des étudiant·e·s sont plus ou moins identiques (41,1% et 39,9%). Pour les deux types de hautes écoles, la part des aides financières (bourses et prêts) est relativement faible (HEU: 14,3% et HES: 15,5%).

Aucune différence significative n'apparaît selon le domaine d'études HES ou le sexe des étudiant·e·s. Pour le financement du séjour d'études, comme pour le financement des études en général, la part des activités rémunérées augmente, alors que la contribution des parents diminue à mesure que les étudiant·e·s avancent en âge.

Chez les étudiant·e·s Erasmus, les bourses de l'UE assurent 8,6% du financement du séjour d'études. Pour les autres formes de mobilité, elles ne jouent logiquement guère de rôle. En revanche, la part des autres

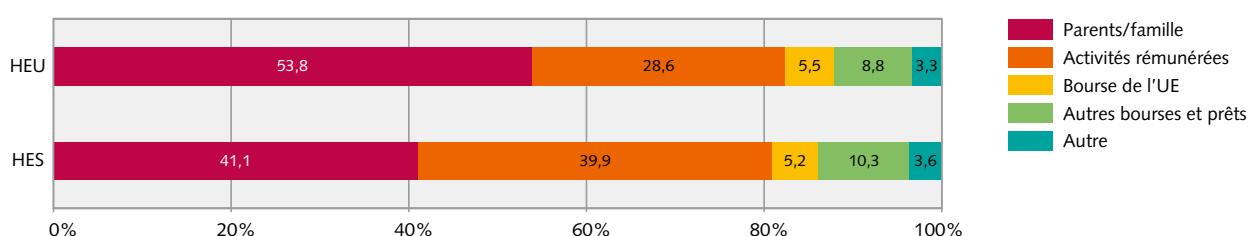
bourses et prêts chez les étudiant·e·s qui participent à d'autres programmes de mobilité est bien supérieure (16,2%) à la moyenne (9,1%).

Des différences s'observent selon l'origine sociale des étudiant·e·s. La contribution des parents au financement du séjour à l'étranger atteint en moyenne 57,7% chez les étudiant·e·s dont au moins le père ou la mère est titulaire d'un diplôme d'une haute école et 43,8% chez les étudiant·e·s dont les parents ne disposent d'aucun diplôme d'une haute école. Par conséquent, ceux-ci financent une plus grande partie de leurs frais de séjour par le biais d'une activité rémunérée (37,0%) que les étudiant·e·s de parents diplômés d'une haute école (25,9%).

La part des séjours financés par une bourse de l'UE est plus élevée pour les séjours volontaires que pour les séjours obligatoires. Cela est dû au fait que les séjours volontaires se déroulent plus souvent dans le cadre du programme Erasmus que les séjours obligatoires.

La part des activités rémunérées au financement du séjour est plus faible pour les séjours d'au moins deux semestres que pour les séjours plus courts. Il semble ainsi que les étudiant·e·s qui ont besoin de travailler pour financer leur séjour soient plus fortement limités au niveau de la durée du séjour.

Financement du séjour d'études à l'étranger selon le type de haute école, en % G 3.7



Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

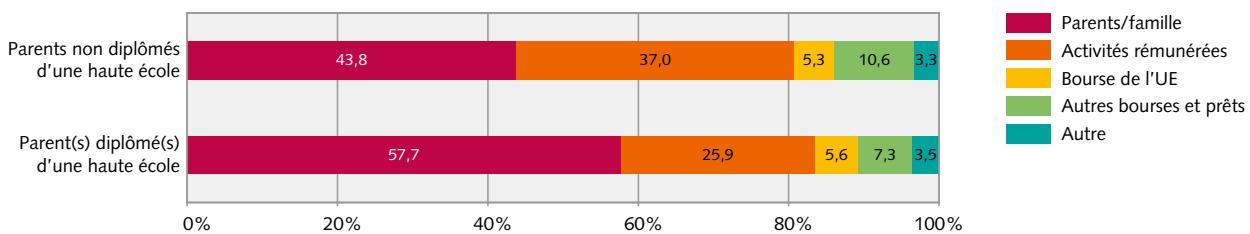
T10* Financement du séjour d'études à l'étranger selon l'âge, en %

	Jusqu'à 25 ans	25–29 ans	30 ans et plus
Parents/famille	56,4	51,0	32,5*
Activités rémunérées	25,2	32,3	46,6*
Bourse de l'UE	6,5	5,2	2,5*
Autres bourses et prêts	9,6	7,8	13,3
Autre	2,3	3,7	5,1

* différence significative par rapport à la moyenne avec $a=0,1$

Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

Financement du séjour d'études à l'étranger selon l'origine sociale, en % G 3.8



Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.3 Validation des crédits ECTS acquis à l'étranger

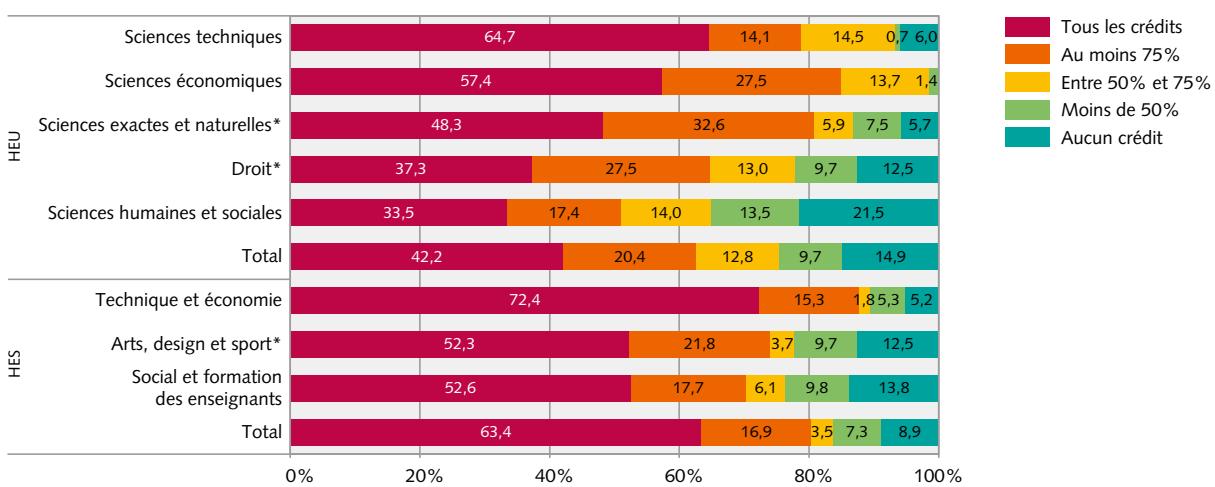
Le communiqué de la Conférence des ministres européens chargés de l'Enseignement supérieur en 2009 à Louvain/Louvain-la-Neuve déclare que la «reconnaissance complète des études accomplies» est l'une des mesures prévues pour encourager la mobilité étudiante à l'intérieur de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Dans le cadre de l'enquête 2009 sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s, les personnes interrogées ont indiqué quelle proportion des crédits ECTS acquis à l'étranger avait été validée pour leurs études.

En matière de validation des crédits ECTS acquis à l'étranger, des différences importantes s'observent selon les types de hautes écoles. Ainsi, presque deux tiers (63,4%) des étudiant·e·s HES déclarent que tous leurs crédits ont été validés. Chez les étudiant·e·s HEU, la proportion n'atteint que 42,2%.

Les différences sont également considérables à l'intérieur du même type de haute école, comme le révèle une analyse des validations par domaine d'études.

Dans les HEU, une pleine validation est plus fréquente dans les groupes de domaines d'études Sciences techniques et Sciences économiques et plus rare en Sciences humaines et sociales. Ainsi, environ deux tiers (64,7%) des étudiant·e·s mobiles en Sciences techniques déclarent que tous leurs crédits ont été validés, contre un tiers (33,5%) des étudiant·e·s en Sciences humaines ou sociale. Dans les HES, la reconnaissance des études accomplies n'est pas partout parfaite non plus: dans les domaines d'études de la Technique et de l'Economie, près des trois quarts (72,4%) des étudiant·e·s mobiles déclarent que tous leurs crédits ont été validés. Dans les deux autres domaines, ce n'est vrai que pour la moitié environ des étudiant·e·s.

Validation des crédits ECTS selon le type de haute école et le groupe de domaines d'études HEU ou le domaine d'études HES, en % G 3.9

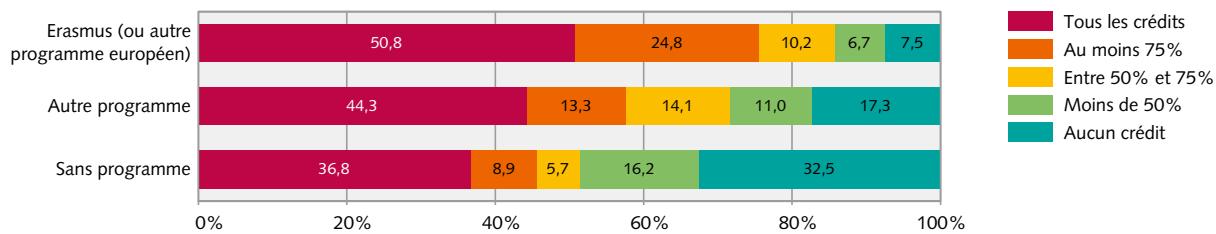


*24<n<50

Remarque: le nombre restreint d'observations ne permet pas de présenter de résultat pour les groupes de domaines d'études Médecine et pharmacie et Interdisciplinaire et autre.

Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Validation des crédits ECTS selon le programme de mobilité, en %**G 3.10**

Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

T11* Validation des crédits ECTS selon la sorte de séjour d'études à l'étranger, en %

	Tous les crédits	Au moins 75%	Entre 50% et 75%	Moins de 50%	Aucun crédit
Séjour obligatoire	52,3	14,5	9,6	7,0	16,6
Séjour volontaire	46,4	20,8	10,2	9,5	13,1

Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

La validation par la haute école des crédits acquis à l'étranger varie également selon la forme institutionnelle du séjour à l'étranger: environ trois quarts (75,6%) des étudiant-e-s Erasmus affirment que tous les crédits ou au moins 75% d'entre eux ont été validés. A l'inverse, environ un tiers (32,5%) des «free movers» indiquent qu'aucun des crédits acquis dans la haute école d'accueil n'a été validé par la haute école d'origine. Ce résultat est surprenant dans la mesure où le groupe des «free movers» séjourne principalement (61,7%) dans les pays voisins et dans les pays anglo-saxons extra-européens.

La validation des crédits acquis ne diffère pas selon les pays d'accueil. Le caractère obligatoire ou non du séjour d'études n'influence pas non plus la validation. Ce constat est plutôt étonnant, car on pouvait s'attendre à ce que les filières d'études qui prévoient un séjour d'études obligatoire aient une certaine «routine» dans la validation des crédits ECTS.

3.4 Attentes vis-à-vis du séjour d'études à l'étranger

Si l'on veut encourager la mobilité entre les hautes écoles suisses et les hautes écoles étrangères, il faut disposer d'informations sur les raisons qui incitent les étudiant-e-s à accomplir un séjour d'études à l'étranger. Quels objectifs personnels, professionnels et académiques poursuivent-ils en accomplissant un séjour d'études, et comment évaluent-ils leurs expériences par rapport à leurs attentes?

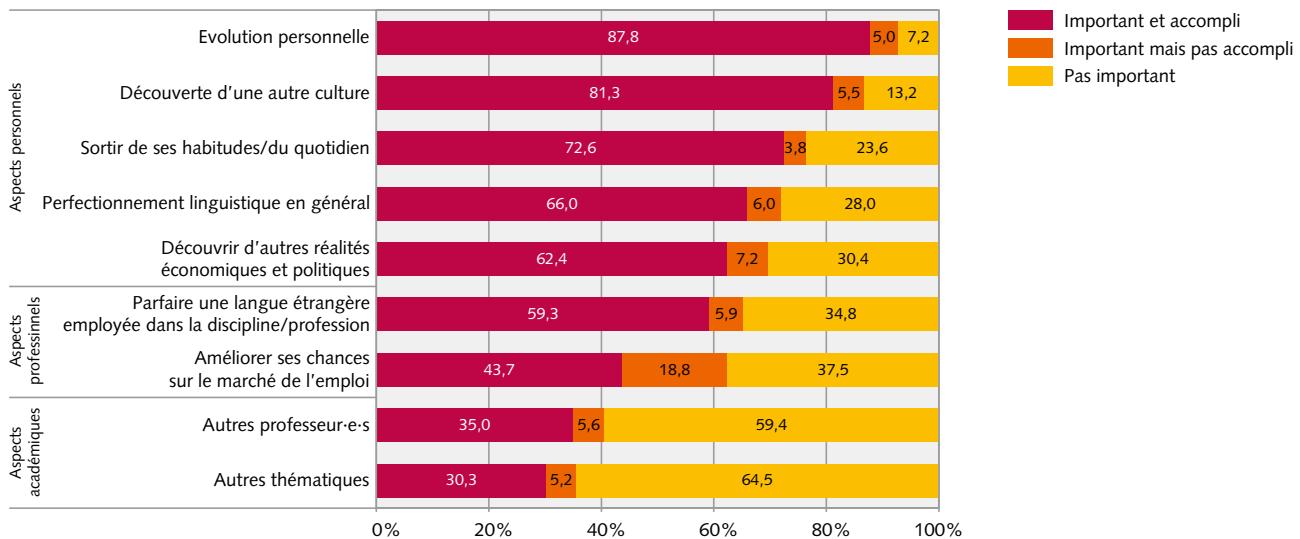
Les étudiant-e-s ayant accompli un séjour d'études à l'étranger ont été priés d'évaluer, sur une échelle de 1 à 5 (1 = «pas du tout déterminant», 5 = «entièrement déterminant») l'importance d'une série de raisons pour leur séjour à l'étranger. Pour les aspects jugés par eux comme (très) importants, ils pouvaient indiquer, sur une échelle de 1 à 5, dans quelle mesure le séjour d'études a répondu à leurs attentes.

L'aspect le plus important pour les étudiant-e-s est le développement personnel. Viennent ensuite l'élargissement de leur horizon (découvrir une autre culture, sortir de leur quotidien, se familiariser avec d'autres réalités économiques et politiques) et le perfectionnement des connaissances générales en langues étrangères. Les aspects de nature professionnelle (parfaire les connaissances d'une langue étrangère très employée dans la branche d'études ou la profession, améliorer les chances sur le marché de l'emploi) et académique (suivre les cours d'autres professeurs, accéder à des thèmes qui ne sont pas enseignés dans la haute école d'origine) ont nettement moins d'importance.

D'une manière générale, les attentes des étudiant-e-s vis-à-vis de leur séjour d'études à l'étranger sont remplies. Le seul aspect pour lequel une part importante des étudiant-e-s (18,8%) déclare que leurs attentes ont été déçues est l'amélioration des chances sur le marché du travail. Il est toutefois possible que l'évaluation de cet aspect ait été difficile au moment de l'enquête, dans la mesure où les étudiant-e-s n'avaient alors pas encore achevé leurs études.

L'évaluation des attentes vis-à-vis du séjour d'études à l'étranger ne fait apparaître aucune différence notable

Importance des attentes envers le séjour d'études à l'étranger et accomplissement des attentes importantes, positions 4 et 5, en %
 (Echelles de 1 = pas du tout déterminant à 5 = entièrement déterminant et de 1 = pas du tout répondre aux attentes à 5 = entièrement répondre aux attentes) **G 3.11**



Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

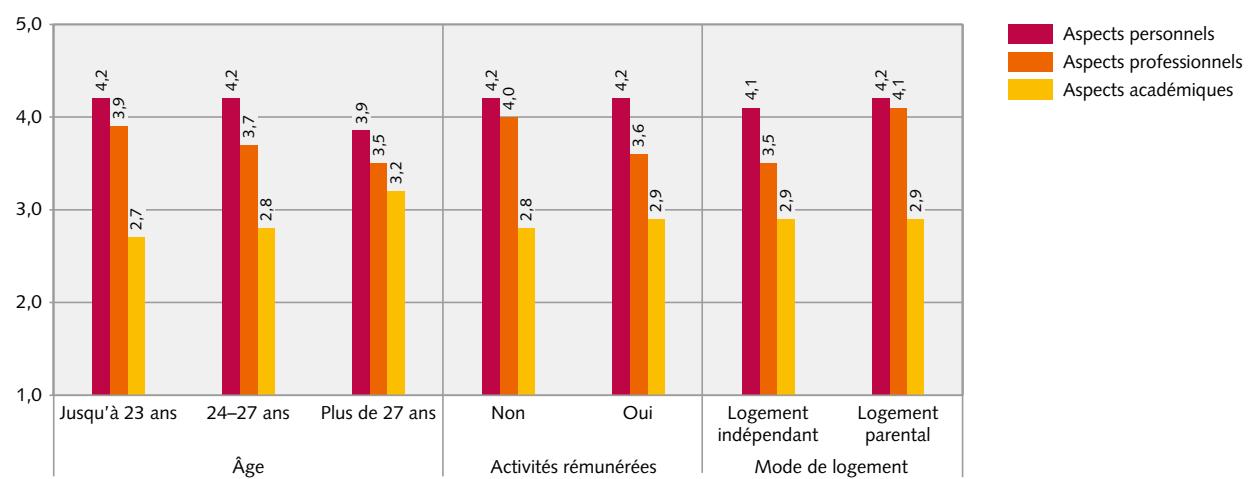
© Office fédéral de la statistique (OFS)

selon le sexe, le type de haute école, le cycle d'études et le niveau de formation des parents. En revanche, l'âge des étudiant-e-s influence leurs attentes vis-à-vis du séjour d'études: les étudiant-e-s de plus de 25 ans jugent les aspects académiques plus importants et les aspects personnels moins importants que leurs camarades plus jeunes.

Les étudiant-e-s qui vivent chez leurs parents ou qui n'avaient exercé aucune activité rémunérée jugent les aspects professionnels beaucoup plus importants que les étudiant-e-s qui n'habitent pas chez leurs parents ou qui exercent une activité rémunérée.

On ne constate aucune différence selon les groupes de domaines d'études HEU. En revanche, les attentes

Importance des attentes envers le séjour d'études à l'étranger selon l'âge, les activités rémunérées et le mode de logement,
 Valeur moyenne des aspects groupés
 (Echelle de 1 = pas du tout déterminant à 5 = entièrement déterminant) **G 3.12**

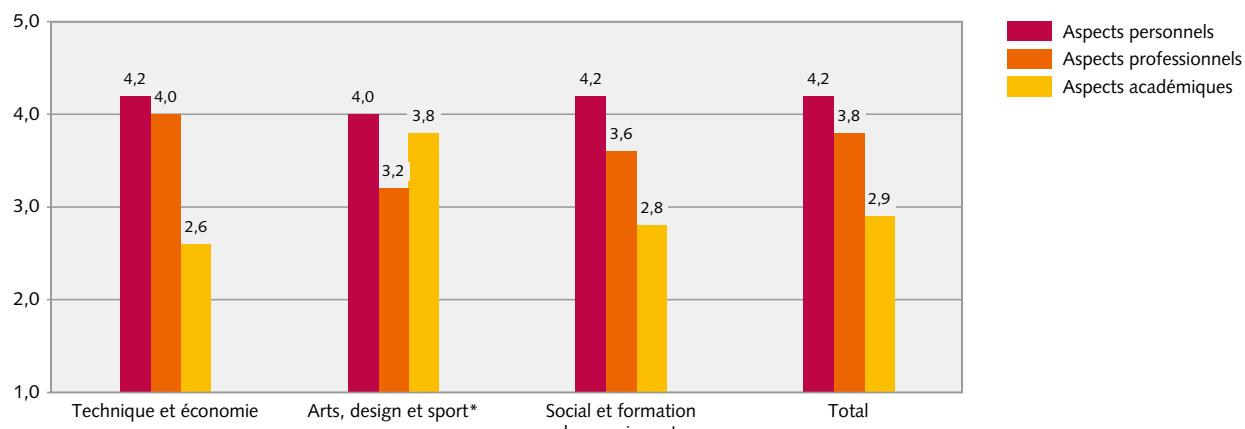


Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Importance des attentes envers le séjour d'études à l'étranger selon le domaine d'études HES, valeur moyenne des aspects groupés (Echelle de 1 = pas du tout déterminant à 5 = entièrement déterminant)

G 3.13



*24< n <50

Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

diffèrent selon les domaines d'études HES. Pour les étudiant-e-s des domaines d'études de l'Economie et de la Technique qui ont accompli un séjour à l'étranger, les aspects professionnels jouent un rôle important. Ces aspects comptent moins dans les Arts, le Design et le Sport. Dans ces domaines, en revanche, les étudiant-e-s privilégient plus souvent les aspects académiques.

3.5 Difficultés rencontrées durant le séjour à l'étranger

Les étudiant-e-s qui se rendent à l'étranger sont confrontés, à des degrés divers, à des difficultés qui peuvent surgir avant, pendant ou après le séjour d'études. Pour encourager la mobilité entre les hautes écoles suisses et les hautes écoles étrangères, il est utile de connaître la nature de ces difficultés.

Les étudiant-e-s ayant séjourné à l'étranger ont évalué les difficultés auxquelles ils ont été confrontés sur une échelle de 1 à 5 (1 = «pas du tout», 5 = «très largement»). Les graphiques ci-dessous présentent le pourcentage des étudiant-e-s ayant séjourné à l'étranger qui indiquent avoir été confrontés largement ou très largement à une difficulté.

14,7% des étudiant-e-s qui ont séjourné à l'étranger déclarent n'avoir rencontré aucune difficulté majeure dans le cadre de leur séjour. Plus de la moitié (56,0%) affirment néanmoins avoir été aux prises avec au moins trois difficultés importantes. Les étudiant-e-s qui font face à plusieurs difficultés sont ainsi majoritaires.

Selon les réponses fournies par les étudiant-e-s mobiles, trois des cinq plus grandes difficultés surgissent avant le séjour. Il s'agit du temps nécessaire à l'organisation du séjour, de la recherche d'un logement dans le pays d'accueil et de la recherche d'informations sur les possibilités d'études. Ces difficultés sont citées respectivement par 42,6%, 31,1% et 26,8% des étudiant-e-s. Le surcoût financier pendant le séjour et le prolongement de la durée des études après le séjour sont mentionnés par environ un tiers des étudiant-e-s. Un cinquième mentionne des problèmes dans la reconnaissance des études accomplies. 10,1% des étudiant-e-s mobiles ont eu des problèmes pour être admis dans la haute école ou le cursus souhaité et seuls 1,2% ont subi une perte de prestations sociales.

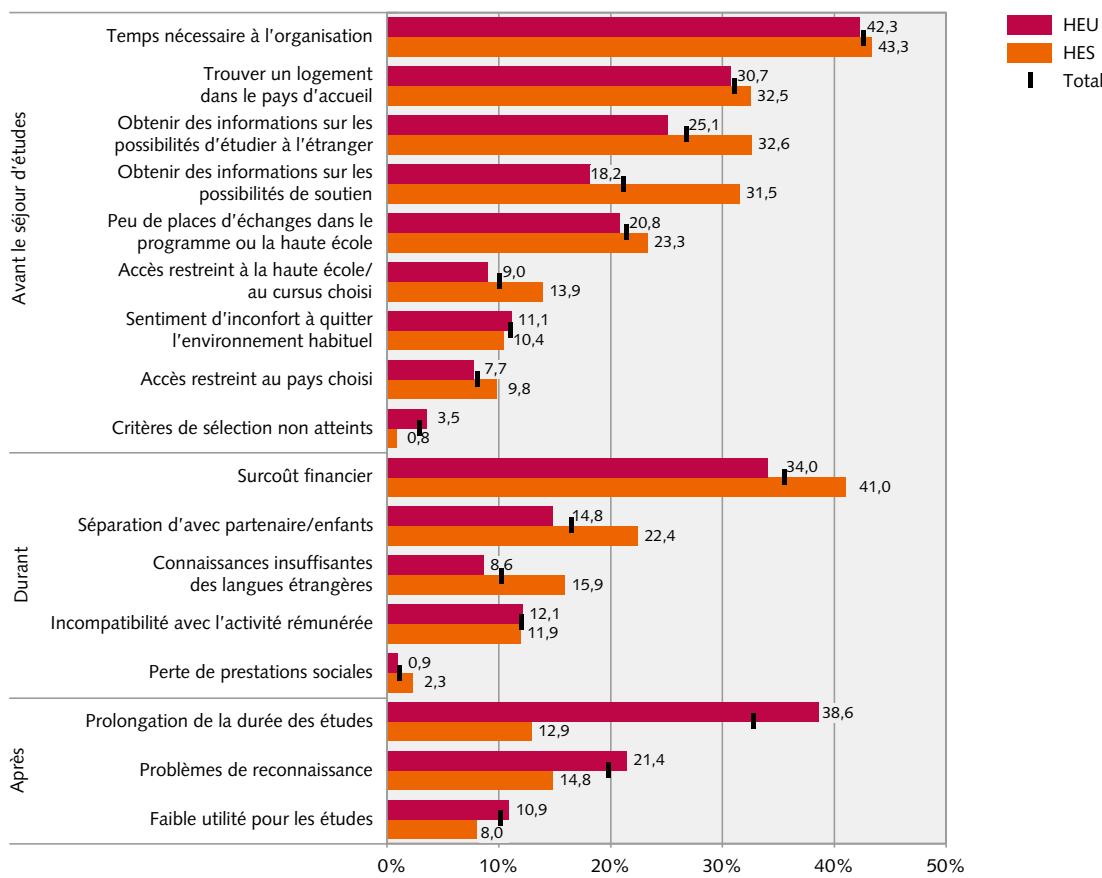
Le prolongement de la durée des études est une difficulté qui est beaucoup plus souvent citée par les étudiant-e-s HEU que HES (38,6% contre 12,9%). Cet écart n'est pas surprenant si l'on sait que les étudiant-e-s HES se voient valider en moyenne un plus grand pourcentage de crédits ECTS acquis à l'étranger que les étudiant-e-s HEU¹⁷.

En revanche, les étudiant-e-s HES se plaignent plus souvent que les étudiant-e-s HEU de difficultés liées à la recherche d'informations sur les possibilités de soutien (HES: 31,5%, HEU: 18,2%). Ce résultat est peut-être dû au fait que les établissements membres des HES ne proposent pas toutes des prestations de conseil sur ce thème.

¹⁷ Voir chapitre 3.3.

**Difficultés des étudiant·e·s mobiles à l'étranger selon le type de haute école,
positions 4 et 5 en % (Echelle de 1 = pas du tout à 5 = très largement)**

G 3.14



Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les étudiant·e·s qui ont séjourné aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou en Nouvelle-Zélande se sont heurtés aux plus grandes difficultés: tant le temps consacré à l'organisation du séjour que l'offre de places d'échange et les difficultés d'entrée dans le pays ou dans l'institution/cursus d'études sont cités beaucoup plus souvent comme de grandes difficultés.

Les personnes ayant séjourné dans un pays d'Asie ou dans un «autre pays» déclarent plus souvent avoir rencontré des difficultés dues à des connaissances insuffisantes de la langue étrangère. Les personnes qui ont séjourné en Asie font moins souvent état de difficultés à trouver un logement dans le pays d'accueil.

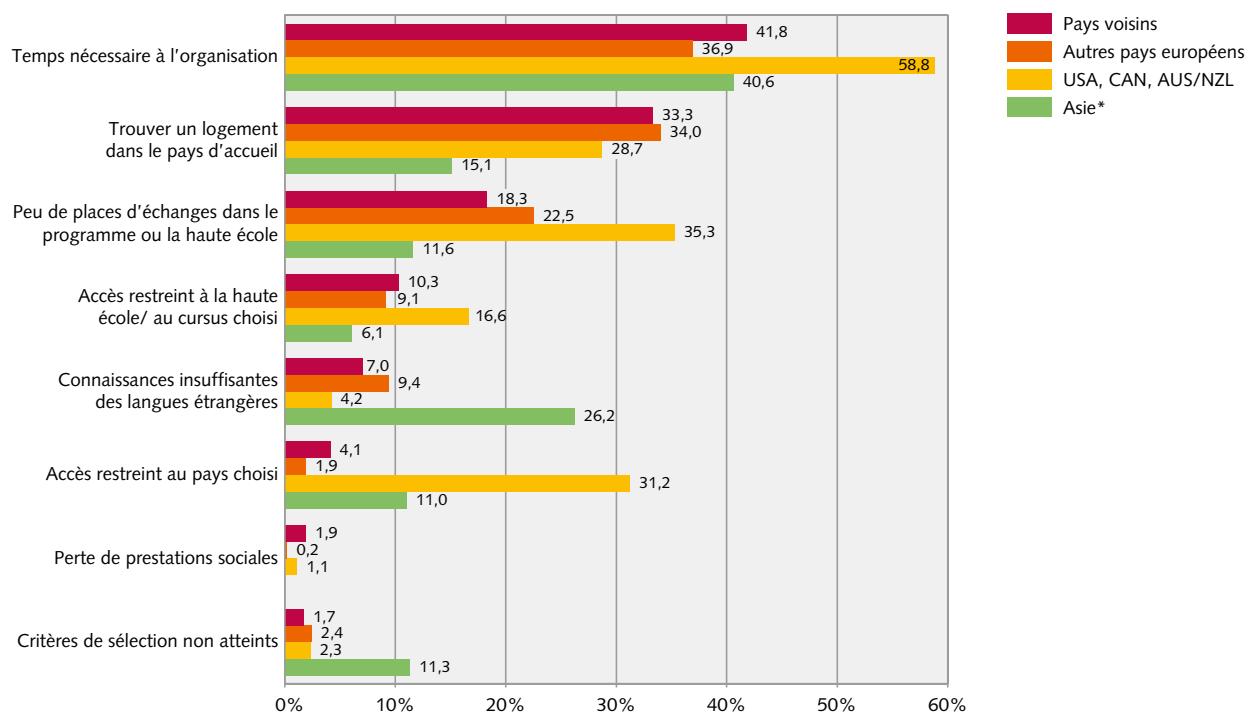
Les étudiant·e·s qui ont accompli leur séjour en dehors d'un programme mentionnent plus souvent le temps nécessaire à l'organisation (56,7%) et les restrictions d'entrée dans le pays (26,6%). Le problème dépend du pays d'accueil dans lequel le séjour d'études

a lieu. Pour la plupart des pays Erasmus, par exemple, les étudiant·e·s de Suisse n'ont besoin d'aucun visa en raison de l'accord de Schengen.

On observe quelques différences selon les groupes de domaines d'études HEU. Les étudiant·e·s en Sciences techniques et en Sciences économiques se plaignent beaucoup plus rarement d'un prolongement de la durée de leurs études (respectivement 3,9% et 22,4%) que ne le font en moyenne les étudiant·e·s HEU (38,6%). Cette réalité coïncide avec les réponses sur la validation des crédits acquis qui fonctionne mieux dans ces groupes de domaines d'études.

Les étudiant·e·s en Sciences exactes et naturelles annoncent plus rarement des difficultés dues à un surcoût financier (7,8%) ou à une incompatibilité avec l'activité rémunérée (5,2%). Ils sont toutefois aussi moins nombreux que la moyenne des étudiant·e·s HEU à exercer une activité rémunérée.

Difficultés des étudiant·e·s mobiles à l'étranger selon le pays d'accueil,
positions 4 et 5 en % (Echelle de 1 = pas du tout à 5 = très largement)

G 3.15

*24< n <50

Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Certaines difficultés surgissent souvent conjointement. Ainsi, le temps nécessaire à l'organisation du séjour coïncide souvent avec les difficultés liées à la recherche d'informations, à la recherche d'un logement, à l'admission dans la haute école et au surcoût financier. La nécessité d'une activité rémunérée et le surcoût financier vont souvent de pair. Les problèmes de reconnaissance et l'allongement de la durée des études sont fréquemment cités ensemble. Les problèmes d'admission et une offre (trop) restreinte de places sont souvent associés. Des connaissances insuffisantes des langues étrangères sont corrélées avec les difficultés d'admission dans le pays ou l'institution d'accueil.

4 Obstacles à un séjour à l'étranger

Comprendre les raisons des étudiant·e·s non mobiles pour n'avoir accompli encore aucun séjour d'études à l'étranger est d'un grand intérêt pour l'encouragement de la mobilité étudiante. Il convient de s'intéresser aux obstacles majeurs qui empêchent les étudiant·e·s non mobiles d'accomplir un séjour d'études à l'étranger et d'observer si la situation évolue dans le temps.

Les étudiant·e·s qui n'ont encore jamais accompli de séjour d'études à l'étranger ont été priés d'évaluer, sur une échelle de 1 à 5 (1 = pas du tout, 5 = très largement), une série d'obstacles possibles. Les graphiques présentent la part des étudiant·e·s non mobiles qui indiquent avoir été confrontés largement à très largement à un obstacle (position 4 ou 5).

9,7% des étudiant·e·s qui n'ont accompli encore aucun séjour à l'étranger ne voient aucun obstacle majeur. Plus de la moitié (56,3%) estime être confrontée (très) largement à trois obstacles au moins. D'une manière générale, plusieurs obstacles se dressent devant les étudiant·e·s non mobiles. Ces obstacles sont souvent interdépendants.

4.1 Obstacles cités par les étudiant·e·s n'ayant encore jamais été mobiles

Le surcoût financier est l'obstacle majeur le plus souvent cité (49,8%), ce qui était déjà le cas en 2005. Suivent le prolongement de la durée des études (29,7%), le temps nécessaire à l'organisation du séjour (29,0%), l'incompatibilité avec une activité rémunérée (24,6%) et la séparation d'avec le/la partenaire et/ou les enfants (23,7%). Les restrictions d'admission, les critères de sélection et la perte de prestations sociales sont un obstacle majeur pour moins de 10% des étudiant·e·s. Environ un sixième des étudiant·e·s (16,9%) affirment que la structure des études ne permet pas de séjour à l'étranger. Cette réponse est étonnante, car les nouvelles filières d'études bachelor et master devraient prévoir des fenêtres de mobilité¹⁸.

¹⁸ Voir le mémento «Mobilité» de la CRUS pour les cursus à deux niveaux: <http://www.crus.ch/dms.php?id=1188>

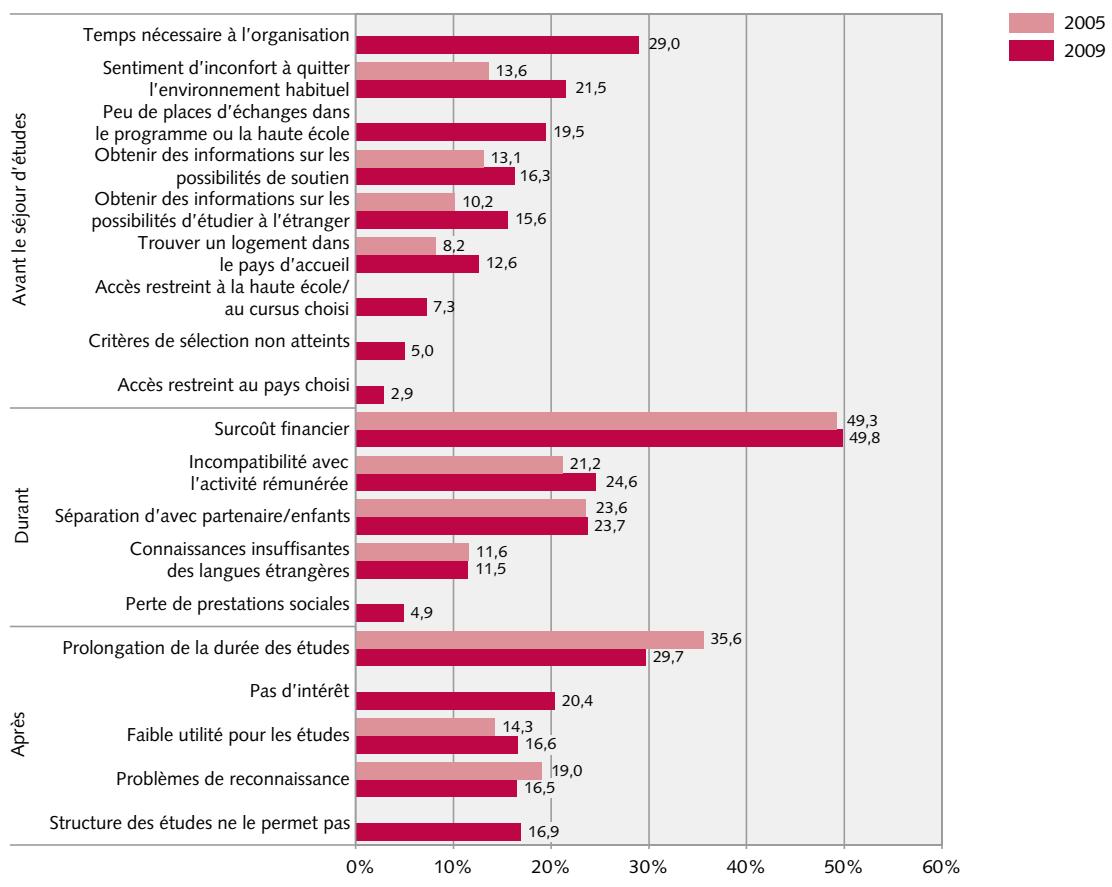
Par rapport à 2005, les étudiant·e·s citent plus souvent des obstacles qui se présentent avant le séjour d'études. Le sentiment d'inconfort à l'idée de quitter l'environnement habituel, notamment, est perçu comme un obstacle important par un pourcentage beaucoup plus élevé d'étudiant·e·s (21,5% en 2009 contre 13,6% en 2005). Ce résultat n'est pas dû à une modification de la structure par âges de la population étudiante, car la moyenne d'âge n'a pas diminué pendant la période considérée. Les étudiant·e·s qui mentionnent le prolongement de la durée des études et les problèmes de reconnaissance sont en revanche (légèrement) moins nombreux. La taille des obstacles reste cependant inchangée en dépit de l'objectif politique de l'encouragement de la mobilité.

De nettes différences apparaissent entre les hautes écoles universitaires (HEU) et les hautes écoles spécialisées (HES)¹⁹: dans les HEU, le prolongement de la durée des études (HEU: 33,0%, HES: 24,5%) et les problèmes de reconnaissance (HEU: 20,0%, HES: 11,1%) sont cités beaucoup plus souvent comme des obstacles majeurs. Cette opinion n'est pas surprenante, étant donné que les problèmes de reconnaissance sont plus fréquents dans les HEU et qu'ils peuvent contribuer à allonger la durée des études. Les étudiant·e·s HEU mentionnent aussi plus souvent le sentiment d'inconfort à l'idée de quitter leur environnement habituel et le fait de ne pas remplir les critères de sélection.

De leur côté, les étudiant·e·s HES citent beaucoup plus souvent l'incompatibilité avec une activité rémunérée (HES: 30,2%, HEU: 21,0%), la séparation d'avec le/la partenaire et/ou les enfants (HES: 27,0%, HEU: 21,6%) et l'absence d'intérêt (HES: 25,7%, HEU: 17,1%). Ces écarts sont dus à l'âge moyen plus élevé des étudiant·e·s et aux études en cours d'emploi. Les principaux obstacles susmentionnés sont en effet beaucoup plus répandus chez les étudiant·e·s en cours d'emploi. Ils sont ainsi 71,2% à citer l'incompatibilité avec une activité rémunérée.

¹⁹ En ce qui concerne les obstacles selon les types de hautes écoles et les groupes de domaines d'études HEU et domaines d'études HES, voir les tableaux T13 et T14 de l'annexe.

Entraves pour les étudiant·e·s non mobiles, 2005 et 2009, positions 4 et 5 en % G 4.1



Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2005 et 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Des différences marquées existent entre les groupes de domaines d'études HEU et entre les domaines d'études HES en ce qui concerne l'évaluation des différents obstacles. Dans les sciences humaines et sociales, les étudiant·e·s citent plus souvent l'incompatibilité avec l'activité rémunérée et la séparation d'avec la famille et plus rarement la structure des études et les critères de sélection. En Médecine et pharmacie, 36,4% des étudiant·e·s déclarent que la structure des études représente un obstacle majeur, soit le taux le plus élevé pour cette réponse; les problèmes de reconnaissance, la rareté des places d'échange et les difficultés à obtenir des informations sur les possibilités d'études à l'étranger y sont également mentionnés beaucoup plus souvent qu'en moyenne. En Sciences économiques et en Sciences techniques, ces obstacles sont plus rares; avec plus de 10%, la part des étudiant·e·s qui affirment ne pas remplir les critères de sélection y est par contre particulièrement élevée. La faible utilité d'un séjour d'études à l'étranger est l'argument le plus souvent avancé par les étudiant·e·s en

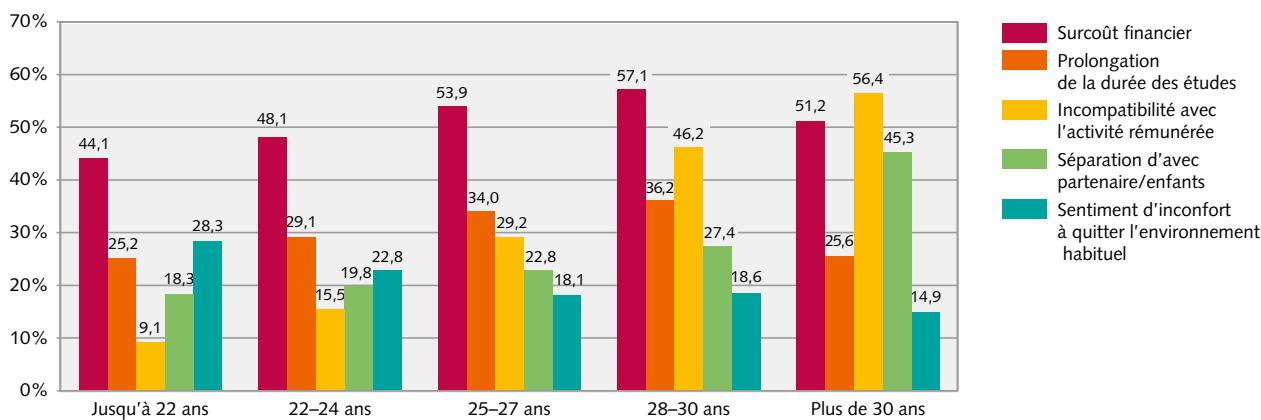
Droit (24,4%). Enfin, les étudiant·e·s en Sciences exactes et naturelles sont ceux qui manifestent le moins d'intérêt pour un tel séjour (22,8%).

Les différences sont encore plus prononcées entre les domaines d'études HES. La part des étudiant·e·s qui déclarent n'avoir aucun intérêt varie ainsi entre 5,3% en Linguistique appliquée et 41,7% en Sport. L'incompatibilité avec une activité rémunérée et la séparation d'avec la famille sont des obstacles dont la fréquence varie selon la structure des âges et le pourcentage des étudiant·e·s en cours d'emploi dans le domaine d'études considéré. Dans le domaine d'études de la Santé, un peu moins de la moitié (45,7%) des étudiant·e·s non mobiles affirme que l'obstacle majeur est l'offre insuffisante en places d'échange²⁰.

²⁰ A propos des obstacles selon les domaines d'études, voir tableau 14 en annexe.

**Entraves à un possible séjour d'études à l'étranger selon l'âge,
positions 4 et 5 en % (Echelle de 1 = pas du tout à 5 = très largement)**

G 4.2



Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2005 et 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Pour quelques obstacles, l'âge des étudiant·e·s a une influence. Ainsi, plus ils sont âgés, plus les étudiant·e·s qui invoquent l'incompatibilité d'un séjour d'études avec une activité rémunérée ou la séparation d'avec le/la partenaire et/ou les enfants sont nombreux. Ils sont aussi plus nombreux à considérer le surcoût financier et le prolongement de la durée des études comme des obstacles. Les étudiant·e·s de plus de 30 ans font exception. Avec l'âge, l'inconfort à l'idée de quitter l'environnement habituel a tendance à diminuer.

Les étudiant·e·s dont les parents ne disposent d'aucun diplôme d'une haute école mettent plus souvent en avant les aspects socio-économiques (surcoût financier, incompatibilité avec une activité rémunérée, séparation d'avec la famille) que les étudiant·e·s dont au moins un parent est titulaire d'un diplôme d'une haute école. Ils déclarent aussi plus souvent ne pas être intéressés

par un séjour ou ne pas avoir des connaissances linguistiques suffisantes. Les étudiant·e·s issus de familles avec un niveau de formation élevé font plus souvent état de problèmes d'organisation (nombre de places d'échange insuffisant, structure des études, problèmes de reconnaissance, admission restreinte à l'institution). Il est possible que les entraves de nature organisationnelle n'aient d'influence sur la décision de ne pas accomplir de séjour que lorsque les obstacles socio-économiques ont été surmontés.

**T 12* Entraves à un séjour d'études à l'étranger selon l'origine sociale, positions 4 et 5 en %
(Echelle de 1=pas du tout à 5=très largement)**

	Parents non diplômés d'une haute école	Parent(s) diplômé(s) d'une haute école
Surcoût financier	54.8*	41.3*
Incompatibilité avec l'activité rémunérée	28.1*	18.8*
Séparation d'avec partenaire/enfants	25.4*	21.2*
Peu de places d'échanges dans le programme ou la haute école	18.6*	21.1*
Pas d'intérêt	22.3*	17.0*
Structure des études ne le permet pas	16.1*	18.5*
Problèmes de reconnaissance	15.5*	18.8*
Connaissances insuffisantes des langues étrangères	12.8*	8.8*
Accès restreint à la haute école/au cursus choisi	6.4*	8.9*
Perte de prestations sociales	5.8*	3.2*

* différence significative par rapport à la catégorie de référence avec $\alpha=0,1$

Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

4.2 Comparaison entre obstacles au départ et difficultés rencontrées

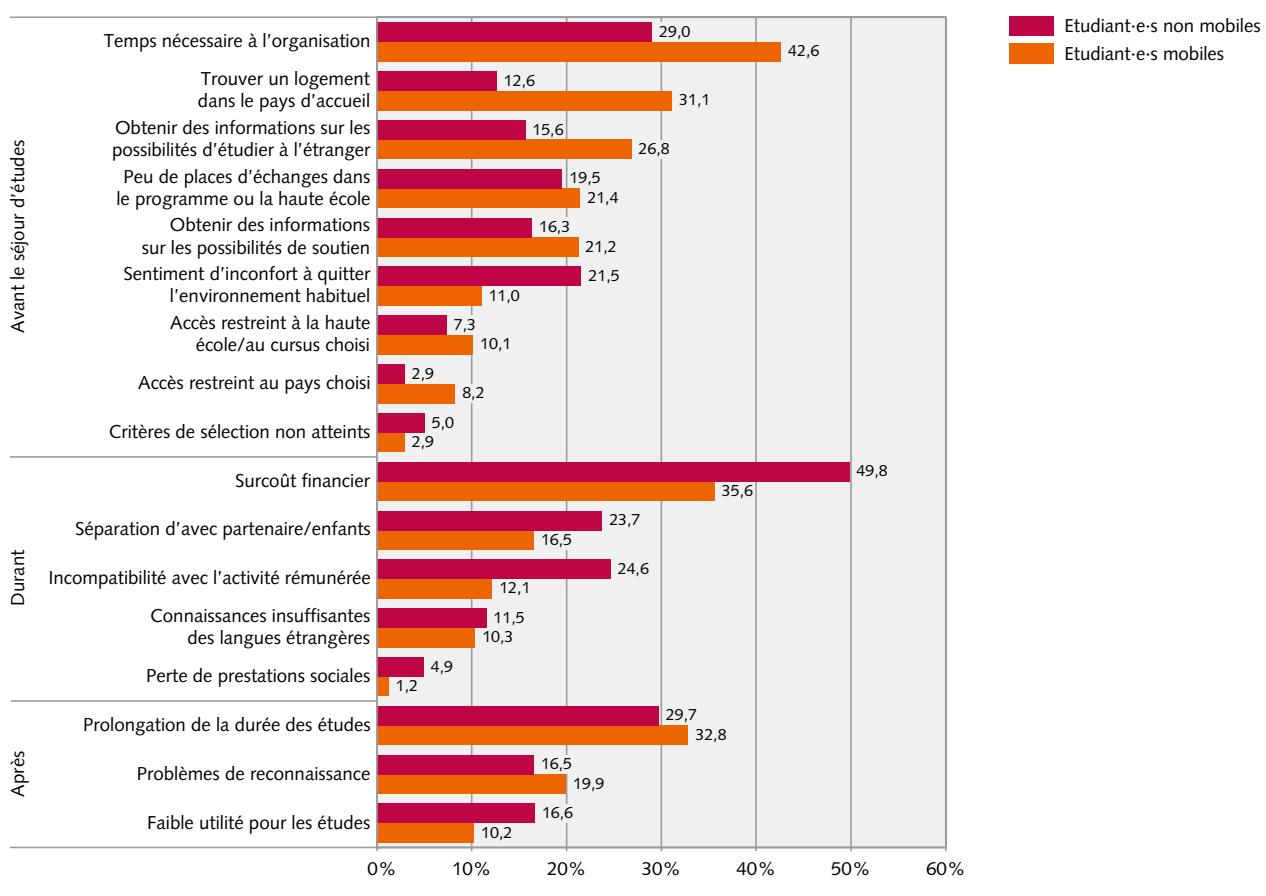
La comparaison entre les obstacles cités par les étudiant·e·s sans expérience d'études à l'étranger et les difficultés rencontrées par les étudiant·e·s qui ont accompli un séjour à l'étranger fait apparaître des différences importantes. Le surcoût financier est cité en deuxième position par les étudiant·e·s mobiles (35,6%), alors qu'il arrive de loin en tête (49,8%) chez les étudiant·e·s non mobiles. Mais les autres aspects socio-économiques (séparation d'avec la famille, incompatibilité avec l'activité rémunérée, perte des prestations sociales) sont aussi considérés plus souvent comme des obstacles importants par les étudiant·e·s non mobiles. Ce résultat coïncide avec le découpage social que l'on trouve pour les intentions de mobilité des étudiant·e·s²¹. Etant donné que les intentions de mobilité sont déjà soumises à une sélection sociale, les raisons socio-économiques sont citées moins

souvent par les étudiant·e·s mobiles que par les étudiant·e·s non mobiles, car ces difficultés auraient empêché l'accomplissement du séjour. Un phénomène semblable apparaît pour la réponse « critères de sélection non atteints », qui est citée deux fois plus souvent par les étudiant·e·s non mobiles que par les étudiant·e·s mobiles.

La situation se présente différemment pour les questions d'ordre organisationnel (temps nécessaire à l'organisation, recherche d'un logement, information sur les possibilités d'études ou sur les possibilités de soutien) avant le séjour. Ces aspects sont désignés plus souvent comme des difficultés et plus rarement comme des obstacles. Il paraît vraisemblable qu'ils aient (encore) peu préoccupé les étudiant·e·s non mobiles. Par conséquent, il s'agit moins d'obstacles qui empêchent les étudiant·e·s d'accomplir un séjour que de difficultés auxquelles sont confrontés les étudiant·e·s durant la préparation de leur séjour.

Comparaison des entraves et difficultés, positions 4 et 5 en %
(Echelle de 1 = pas du tout à 5 = très largement)

G 4.3



Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

© Office fédéral de la statistique (OFS)

²¹ Voir chapitre 2.2.

5 La mobilité étudiante en comparaison européenne

Le présent chapitre compare la mobilité horizontale dans différents pays d'Europe. Il apporte des réponses aux questions suivantes: quelle est la mobilité vers l'étranger des étudiant-e-s des hautes écoles suisses en comparaison internationale? Le programme Erasmus revêt-il la même importance en Suisse et en Europe? Comment sont financés dans les autres pays d'Europe les séjours d'études à l'étranger? Quels autres types de séjours d'études observe-t-on fréquemment dans les autres pays? Quel est le niveau des connaissances linguistiques des étudiant-e-s suisses en comparaison européenne?

Les données utilisées dans le présent chapitre proviennent du réseau Eurostudent qui publie des données sur les conditions de vie et d'études de plus de 25 pays européens²². Pour des raisons de lisibilité, seuls les pays proches de la Suisse et les pays comparables sont pris en considération²³.

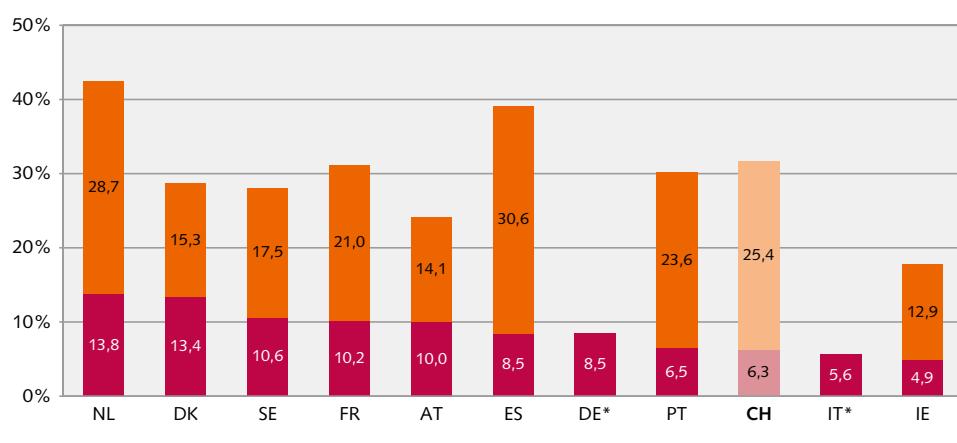
Le groupe cible des analyses est ici le même que dans le reste du rapport. Sont pris en considération les étudiant-e-s des niveaux bachelor, master et licence/diplôme, à l'exception des étudiant-e-s étrangers scolarisés à l'étranger. Contrairement aux chapitres précédents, le terme de mobilité désignera ci-après exclusivement un séjour à l'étranger, car aucune donnée sur la mobilité intérieure n'est recueillie dans le cadre du réseau Eurostudent.

5.1 Mobilité effective et mobilité projetée

La part des étudiant-e-s qui ont déjà accompli un séjour d'études à l'étranger varie selon le pays. Elle est particulièrement élevée aux Pays-Bas (13,8%) et au Danemark (13,4%). Les taux les plus faibles sont ceux de l'Italie (5,6%) et de l'Irlande (4,9%). La Suisse affiche un taux relativement bas (6,3%), qui s'explique en partie par le taux élevé de mobilité intérieure dans la Suisse plurilingue²⁴.

Séjours d'études à l'étranger, en %

G 5.1



* Pas de données concernant les séjours planifiés pour DE et IT.

Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009 et Eurostudent IV

© Office fédéral de la statistique (OFS)

²² Eurostudent IV – Social and Economic Conditions of Student Life in Europe, Synopsis of indicators, Hanovre, 2011, www.eurostudent.eu

²³ Les abréviations utilisées dans les graphiques sont explicitées en annexe.

²⁴ En Suisse, 2,7% des étudiant-e-s indiquent qu'ils ont accompli leur séjour d'études en Suisse. Voir chapitre 3.1.

Outre les étudiant·e·s qui ont déjà accompli un séjour d'études à l'étranger, on peut considérer celles et ceux qui ont l'intention d'effectuer un séjour à l'étranger²⁵. Le rapport entre la proportion d'étudiant·e·s qui prévoient un séjour d'études à l'étranger et la proportion de ceux qui ont déjà effectué un tel séjour varie selon le pays. Au Danemark et en Autriche, la part des premiers est à peine plus élevée que la part des seconds. En Suisse, au Portugal et en Espagne, les premiers représentent un multiple des seconds.

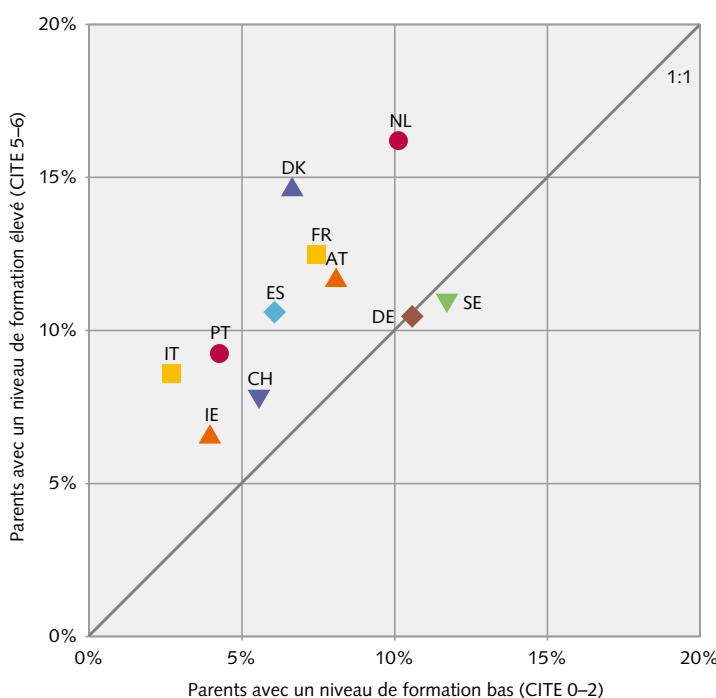
La somme des deux proportions donne le potentiel de mobilité, soit le taux de mobilité à la fin des études si tous les étudiant·e·s qui ont des projets de mobilité se rendaient effectivement à l'étranger avant la fin de leurs études. La Suisse a un potentiel de mobilité relativement élevé, malgré une part assez modeste d'étudiant·e·s ayant déjà séjourné à l'étranger. Cela signifie que la Suisse pourrait sensiblement accroître son taux de mobilité à la fin des études en prenant des mesures d'encouragement ciblées. Au Danemark et en Autriche, en revanche, près de la moitié du potentiel de mobilité est déjà épousé.

Dans presque tous les pays considérés, les séjours d'études à l'étranger font l'objet d'une sélection sociale. On le voit en examinant les proportions d'étudiant·e·s mobiles selon le niveau de formation de leurs parents. D'une manière générale, les étudiant·e·s dont les parents ont un niveau de formation supérieur (au moins un des parents est titulaire d'un diplôme du degré tertiaire CITE 5 ou 6) présentent des taux de mobilité plus élevés que les étudiant·e·s issus de milieux où le niveau de formation est plus bas (les deux parents disposent au mieux d'un titre du degré secondaire I – CITE 0-2).

A l'exception de la Suède et de l'Allemagne, les étudiant·e·s dont les parents ont un bas niveau de formation ont, dans tous les autres pays, moins de chance d'accomplir un séjour à l'étranger que les étudiant·e·s dont les parents sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Dans beaucoup de pays, dont la Suisse, le rapport²⁶ se situe entre 0,5 et 0,7. Seule l'Italie affiche un facteur encore plus faible (0,3), ce qui laisse supposer une très forte sélection dans l'accès aux séjours à l'étranger.

Séjours d'études effectués à l'étranger selon l'origine sociale,
en % des étudiant·e·s

G 5.2



Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009 et Eurostudent IV

© Office fédéral de la statistique (OFS)

²⁵ La part des étudiant·e·s qui prévoient un séjour d'études à l'étranger correspond aux catégories «Séjour en préparation» et «plutôt oui» du chapitre 3. A la différence du chapitre 3, seules les intentions de séjour d'études à l'étranger sont prises en considération ici.

²⁶ Il s'agit du rapport entre la part des étudiant·e·s mobiles dont les parents ont un bas niveau de formation et la part des étudiant·e·s mobiles dont les parents ont un haut niveau de formation. Il est égal à 1 quand les fréquences relatives sont identiques.

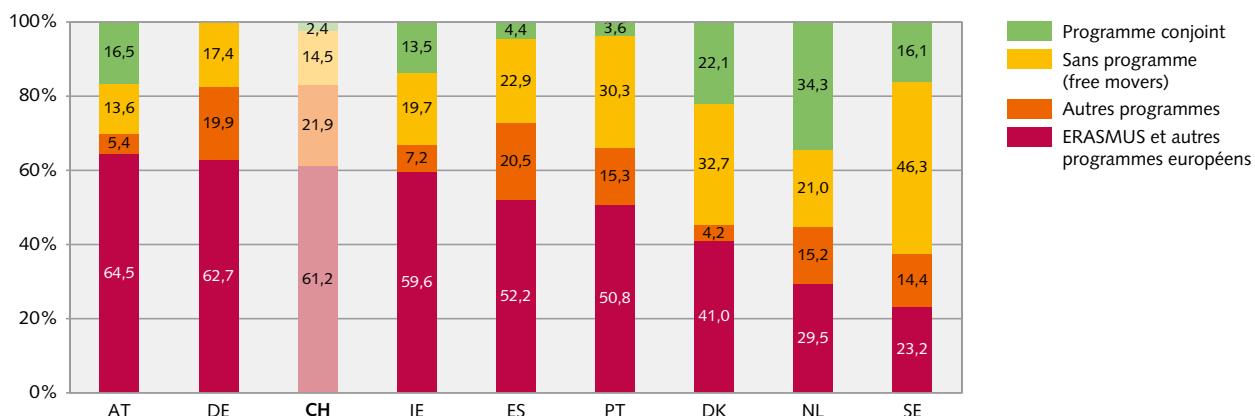
La sélection sociale relativement faible que la Suisse connaît en comparaison européenne est due à l'indicateur qu'Eurostudent utilise pour l'origine sociale. En effet, le groupe des étudiant·e·s dont les parents ont un bon niveau de formation comprend, outre les diplômes des hautes écoles (CITE 5A et 6), également les diplômes de la formation professionnelle supérieure (CITE 5B), ce qui atténue les différences quant à la mobilité des étudiant·e·s selon le niveau de formation des parents²⁷.

5.2 Programmes de mobilité

Les étudiant·e·s qui accomplissent un séjour d'études à l'étranger le font souvent dans le cadre d'un programme de mobilité. On distingue entre «programme Erasmus et autres programmes de l'UE» et «autres programmes de mobilité». Un «programme conjoint» désigne un cursus proposé par plusieurs hautes écoles et qui entraîne un séjour de mobilité. Les étudiant·e·s qui accomplissent des séjours en dehors des programmes officiels sont désignés par le terme de «free movers»²⁸.

Il existe des différences importantes entre les pays européens en ce qui concerne les programmes de mobilité. Dans la majorité des pays considérés, la part d'Erasmus et des autres programmes de l'UE correspond à plus de la moitié des séjours d'études. Aux Pays-Bas et en Suède, elle est beaucoup moins élevée. Cela ne s'explique pas par l'existence, dans ces pays, d'un autre programme de mobilité qui remplacerait Erasmus, mais plutôt par des spécificités nationales: en Suède, la majeure partie des séjours d'études ont lieu en dehors d'un programme (46,3%), tandis qu'aux Pays-Bas, les séjours dans le cadre d'un programme conjoint se taillent la part du lion (34,3%). Dans quatre pays seulement, la part des programmes conjoints est inférieure à 10%: la Suisse, l'Allemagne, le Portugal et l'Espagne. Il n'est pas possible d'établir un lien entre la fréquence des séjours d'études à l'étranger et la fréquentation de certains programmes. En Suède, aux Pays-Bas et au Danemark, la part des étudiant·e·s qui ont déjà accompli un séjour à l'étranger est particulièrement élevée, ce qui pourrait indiquer une contribution limitée d'Erasmus.

Séjours d'études effectués à l'étranger selon le programme de mobilité, en % G 5.3



Remarque: Pas de données comparables pour FR et IT.

Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009 et Eurostudent IV

© Office fédéral de la statistique (OFS)

²⁷ A propos de l'influence de l'origine sociale sur les intentions de mobilité des étudiant·e·s en Suisse, voir les chapitres 2.2 et 2.3.

²⁸ A propos de la fréquentation des différents programmes de mobilité en Suisse, voir également le chapitre 3.2.

5.3 Principale source de financement des séjours à l'étranger

Pour le financement du séjour d'études, quatre sources sont considérées: le soutien financier des parents et l'activité rémunérée des étudiant·e·s avant ou pendant le séjour d'études, qui sont des sources de financement privées, les aides financières sous la forme de bourses ou de prêts, qui sont en règle générale des aides publiques, et les autres sources de financement, dont l'origine n'est pas connue. Avec l'Italie et le Portugal, la Suisse fait partie des trois pays où les parents sont cités à plus de 60% comme la principale source de financement du séjour à l'étranger. La part des étudiant·e·s qui financent leur séjour à l'étranger principalement en travaillant est, en comparaison européenne, également très élevée en Suisse. Elle est, avec 26,3%, la plus élevée, et elle s'explique par le fait que la Suisse affiche, de tous les pays sélectionnés, la plus faible part d'étudiant·e·s (8,3%) qui reçoivent une aide financière pour financer leur séjour. Par conséquent, en Suisse, les séjours d'études sont financés essentiellement au moyen de ressources privées.

En Suède, le financement de la mobilité est à l'opposé de celui de la Suisse. Plus de 60% des étudiant·e·s de ce pays qui ont accompli un séjour à l'étranger citent les aides financières comme principale source de financement. Moins d'un sixième déclare que la principale contribution financière a été assurée par les parents.

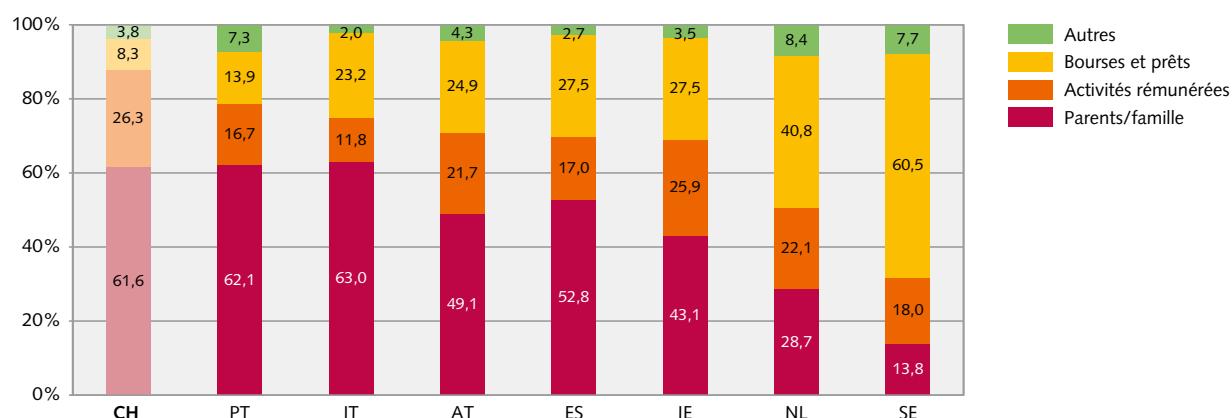
5.4 Autres séjours à l'étranger en lien avec les études

Outre les séjours d'études, il existe d'autres formes de séjours à l'étranger en lien avec les études. Il peut s'agir d'un stage, d'une activité rémunérée ou encore de la fréquentation d'un cours de langue.

Si l'on prend en compte les autres séjours à l'étranger en lien avec les études, on constate que les étudiant·e·s des hautes écoles suisses sont plus mobiles que ce que laisse suggérer l'analyse des séjours d'études. Ainsi, 11,6% déclarent avoir déjà fréquenté un cours de langue à l'étranger et 5,6% avoir accompli un stage ou exercé une activité rémunérée à l'étranger durant leurs études. La part des étudiant·e·s qui ont effectué un stage ou exercé une activité rémunérée à l'étranger n'est certes pas la plus élevée en comparaison des autres pays. La Suisse est toutefois le seul pays où les étudiant·e·s qui ont effectué un stage ou exercé une activité rémunérée à l'étranger sont plus nombreux que les étudiant·e·s qui ont accompli un séjour d'études. L'Espagne compte plus d'étudiant·e·s qui ont suivi un cours de langue à l'étranger que d'étudiant·e·s qui ont accompli un séjour d'études. Dans les autres pays, le séjour d'études est la forme la plus répandue du séjour à l'étranger.

**Principale source de financement du séjour d'études à l'étranger,
en % des étudiant·e·s mobiles à l'étranger**

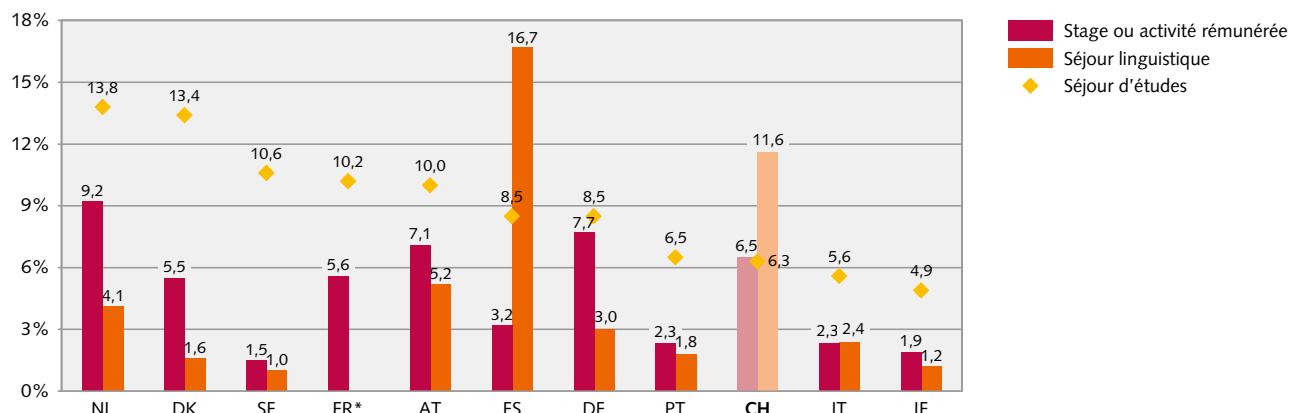
G 5.4



Remarque: Pas de données comparables pour DE, DK et FR.

Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009 et Eurostudent IV

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Séjours à l'étranger liés aux études, en % (Plusieurs réponses possibles)**G 5.5**

* Pas de données concernant les séjours linguistiques pour FR.

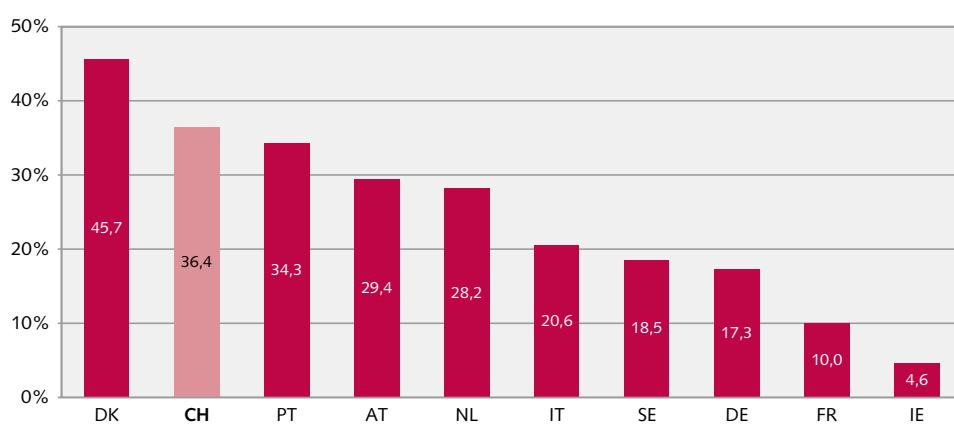
Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009 et Eurostudent IV

© Office fédéral de la statistique (OFS)

5.5 Connaissances des langues étrangères

Les connaissances linguistiques sont un facteur favorable à la mobilité estudiantine, dont elles constituent souvent une condition préalable²⁹. Si l'on considère la part des étudiant-e-s disposant de (très) bonnes connaissances d'au moins deux langues étrangères, on constate des écarts importants entre les pays. Cette part atteint plus d'un tiers dans trois pays (Danemark, Suisse et Portugal) et au maximum un dixième dans deux pays (France, Irlande).

Les bonnes connaissances des langues étrangères des étudiant-e-s des hautes écoles suisses ne surprennent guère pour un pays plurilingue. On constate en outre que, en comparaison européenne, les étudiant-e-s des hautes écoles suisses fréquentent plus souvent des cours de langue à l'étranger³⁰. Fait intéressant, il n'y a pas de rapport, pour les étudiant-e-s danois et portugais, entre leur fréquentation de cours de langue à l'étranger et leurs très bonnes connaissances des langues étrangères. Par conséquent, il faut admettre que ces connaissances linguistiques sont acquises dans le pays.

Bonnes ou très bonnes connaissances d'au moins deux langues étrangères, en % des étudiant-e-s**G 5.6**

Remarque: Pas de données comparables pour ES.

Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009 et Eurostudent IV

© Office fédéral de la statistique (OFS)

²⁹ En Suisse, 11,5% des étudiant-e-s qui n'ont encore accompli aucun séjour à l'étranger déclarent que leurs connaissances insuffisantes des langues étrangères représentent un (très) grand obstacle à un séjour d'études à l'étranger. Voir chapitre 4.

³⁰ A propos des cours de langue accomplis à l'étranger, voir le chapitre 5.4.

Dans l'ensemble, les connaissances des langues étrangères des étudiant·e·s en Suisse sont clairement supérieures à la moyenne européenne. C'est là une situation très favorable pour l'encouragement de la mobilité des étudiant·e·s.

Conclusions

L'objectif du processus de Bologne, selon lequel au moins 20% des diplômé·e·s des hautes écoles devront avoir bénéficié d'une période d'études ou de formation à l'étranger en 2020, est déjà atteint en Suisse, avec 20,6%, à la fin du second cycle (master, licence, diplôme) des hautes écoles universitaires (HEU). Par contre, l'objectif n'est pas encore atteint dans les deux types de hautes écoles à la fin du cycle bachelor. Pour y parvenir d'ici à 2020, des mesures d'encouragement seront vraisemblablement nécessaires. Selon les constatations du présent rapport, deux groupes cibles peuvent être visés par les mesures d'encouragement de la mobilité dans les hautes écoles suisses: d'une part, le groupe des étudiant·e·s qui sont favorablement disposés à la mobilité et qui n'ont pas de projet concret de séjour d'études et, d'autre part, le groupe des étudiant·e·s qui n'envisagent pas de séjour d'études.

Si l'on compare le taux de mobilité à la fin des études avec la part des étudiant·e·s qui sont favorablement disposés à un séjour d'études mais qui n'ont pas de projet concret, il apparaît qu'aucun de ces étudiant·e·s ou presque n'accomplira de séjour avant la fin de ce cycle d'études. Ces étudiant·e·s devraient être les plus réceptifs à d'éventuelles mesures d'encouragement, car on peut supposer qu'ils sont déjà intéressés à effectuer un séjour d'études. D'après les réponses fournies, ces étudiant·e·s ont besoin en premier lieu d'être secondés en ce qui concerne les aspects organisationnels et administratifs du séjour d'études. Un domaine d'action possible existe par exemple au niveau de la validation des crédits acquis à l'étranger, qui n'est souvent pas encore intégrale dans certains (groupes de) domaines d'études et chez les free movers notamment. Les autres difficultés souvent citées par les étudiant·e·s mobiles avant le séjour d'études proprement dit, comme le temps nécessaire à l'organisation, la recherche d'un logement dans le pays d'accueil et la recherche d'informations sur les possibilités d'études à l'étranger, pourraient par exemple être atténuées en renforçant dans ces domaines le soutien des hautes écoles aux étudiant·e·s.

Le nombre d'étudiant·e·s qui prévoient un séjour d'études dans une autre haute école n'était pas plus élevé en 2009 qu'en 2005. Les analyses du présent rapport montrent que l'intention d'accomplir un séjour d'études est déjà soumise à une sélection: l'âge des étudiant·e·s, le type de haute école, le groupe de domaines d'études ou le domaine d'études, le mode de logement, l'origine sociale, la situation familiale et une activité rémunérée exercent une influence significative sur les intentions de mobilité. Pour satisfaire à l'exigence d'une participation plus équilibrée des différents groupes d'étudiant·e·s, des mesures supplémentaires pourraient être prises en direction des groupes d'étudiant·e·s qui ont plus rarement des projets de mobilité. Les évaluations différentes des difficultés socio-économiques, telles que le surcoût financier, l'incompatibilité avec l'activité rémunérée ou la séparation d'avec le/la partenaire et/ou les enfants par les étudiant·e·s mobiles et non mobiles permet de conclure, comme la sélection sociale constatée au niveau des séjours d'études, que des obstacles pourraient être supprimés. A la différence du premier groupe cible, ces étudiant·e·s n'ont pas en premier lieu besoin d'un soutien organisationnel.

La Suisse dispose de bonnes conditions de base pour encourager la mobilité, comme le montre la comparaison avec d'autres pays européens. Les connaissances des langues étrangères y sont supérieures à la moyenne. Les autres séjours à l'étranger en lien avec les études, tels que les stages/activités rémunérées ou les cours de langue, sont relativement fréquents en comparaison de l'étranger. Cela montre que les étudiant·e·s des hautes écoles suisses sont souvent disposés à accomplir un séjour d'études à l'étranger.

Annexe

A.1 Tableaux

T13* Entraves selon le groupe de domaines d'études HEU, positions 4 et 5 en %
 (Echelle de 1=pas du tout à 5=très largement)

	Sciences humaines et sociales	Sciences économiques	Droit	Sciences exactes et naturelles	Médecine et pharmacie	Sciences techniques	Interdisciplinaire et autre	Moyenne HEU
Surcoût financier	52,2	46,3	52,0	46,4	45,3	41,0*	44,9	48,6
Prolongation de la durée des études	39,2*	26,7*	37,6	26,7*	27,5**	24,2*	40,4*	33,0
Temps nécessaire à l'organisation	29,3	31,3	24,1**	31,9	27,9	23,4**	31,2	28,7
Sentiment d'inconfort à quitter l'environnement habituel	23,1	21,7	23,5	24,6	20,6	20,8	18,6	22,6
Séparation d'avec partenaire/enfants	26,4*	22,4	20,0	19,1	16,8**	12,4*	21,6	21,6
Incompatibilité avec l'activité rémunérée	31,0*	15,2*	21,2	14,6*	13,3*	5,6*	24,1	21,0
Problèmes de reconnaissance	22,1	17,5	14,0*	18,0	28,5*	14,1*	26,6*	20,0
Peu de places d'échanges dans le programme ou la haute école	18,9	14,5*	14,7**	18,3	31,2*	15,5	27,0*	19,0
Pas d'intérêt	15,5	14,7	14,2	22,8*	18,5	20,0	18,5	17,1
Difficulté à obtenir des informations sur les possibilités de soutien	16,5	18,0	13,5	17,4	18,0	11,4	17,6	16,2
Faible utilité pour les études	14,7	9,6*	24,4*	16,6	20,5**	15,3	13,2	16,2
Structure des études ne le permet pas	12,4*	11,7**	16,3	12,6	36,4*	13,6	16,0	15,7
Difficulté à obtenir des informations sur les possibilités d'étudier à l'étranger	15,8	13,5	12,9	16,5	21,2*	10,6*	19,5	15,5
Difficulté à trouver un logement dans le pays d'accueil	15,0	14,8	11,2	12,6	8,8*	9,8	10,6	12,9
Connaissances insuffisantes des langues étrangères	9,1	10,4	11,7	10,8	10,5	12,6	9,1	10,3
Accès restreint à la haute école/au cursus choisi	7,2	9,3	7,9	7,0	10,4	8,4	5,3	7,9
Critères de sélection non atteints	2,0*	11,2*	4,0**	10,4*	3,8**	14,1*	3,5**	6,0
Perte de prestations sociales	5,2	5,6	4,8	4,6	3,9	3,4	5,5	4,8
Accès restreint au pays choisi	2,3	4,1	3,6	2,4	2,2	3,8	1,9	2,9

* différence significative par rapport à la moyenne HEU avec $\alpha=0,05$

** différence significative par rapport à la moyenne HEU avec $\alpha=0,1$

Source: Situation sociale et économique des étudiant-e-s 2009

T14* Entraves selon le domaine d'études HES, positions 4 et 5 en % (Echelle de 1=pas du tout à 5=très largement)

	Architecture, construction et planification	Technique et IT	Chimie et life sciences	Agriculture et économie forestière	Economie et services	Design	Sport	Musique, arts de la scène et autres arts	Linguistique appliquée	Travail social	Psychologie appliquée	Santé	Formation des enseignants	Moyenne HES
Surcoût financier	47,6	50,8	52,4	46,5	50,1	55,9	50,3	45,2**	52,6	57,5*	68,9*	56,8**	50,8	51,6
Incompatibilité avec l'activité rémunérée	18,7*	25,5**	16,5*	14,8*	43,4*	13,0*	22,5	25,5	13,3*	38,2*	47,0*	18,2*	27,0	30,2
Temps nécessaire à l'organisation	25,4	31,8	33,4	19,3*	25,5**	32,0	29,7	27,0	23,9**	32,2	40,2*	33,3	30,5	29,4
Séparation d'avec partenaire/enfants	20,8*	20,7*	26,2	21,4**	24,3	19,5*	27,9	22,3	19,7*	37,1*	43,9*	26,8	33,2*	27,0
Pas d'intérêt	24,0	33,0*	25,4	31,4**	21,4*	12,0*	41,7*	20,5	5,3*	21,3**	21,7	20,8*	34,2*	25,7
Prolongation de la durée des études	26,5	29,2**	32,7*	22,8	19,7*	25,5	32,4	18,3*	21,5	21,9	31,2*	13,2*	32,1*	24,5
Peu de places d'échanges dans le programme ou la haute école	17,9	21,6	22,3	16,1	14,3*	22,5	17,0	18,3	17,2	13,5*	22,5	45,7*	21,5	20,3
Sentiment d'inconfort à quitter l'environnement habituel	18,3	20,6	17,5	13,2*	16,4*	16,1	14,2	22,7	10,3*	22,6	13,4*	26,4*	21,7	19,9
Structure des études ne le permet pas	17,7	17,3	13,2*	14,1**	18,2	17,6	13,0	14,4	18,1	11,4*	15,5	28,7*	23,1**	18,8
Faible utilité pour les études	19,6	22,2*	13,6	27,6*	13,0*	10,6*	26,7**	11,3*	6,8*	11,3*	15,9	13,0*	26,3*	17,4
Obtenir des informations sur les possibilités de soutien	18,3	16,8	20,5	11,6**	13,6**	25,5*	19,3	20,0	11,4*	13,9	24,6*	26,2*	13,8	16,4
Obtenir des informations sur les possibilités d'étudier à l'étranger	15,3	15,2	19,4	11,5**	12,7**	18,7	24,3**	15,5	14,5	12,2**	22,9*	31,3*	14,7	15,7
Connaissances insuffisantes des langues étrangères	19,4*	16,0	15,3	15,7	10,7**	10,4	14,7	9,5**	1,4*	19,3**	10,2	18,2*	11,5	13,5
Trouver un logement dans le pays d'accueil	11,8	12,5	13,4	6,4*	10,5	16,5**	9,2	15,1	12,1	12,8	9,0	14,2	11,0	12,0
Problèmes de reconnaissance	13,6	12,2	16,1*	10,4	7,5*	11,0	8,9	11,7	21,8*	11,1	13,3	13,9	12,1	11,1
Accès restreint à la haute école/au cursus choisi	4,8	6,7	4,1**	2,7*	6,0	11,3*	5,6	11,9*	5,7	3,0*	5,2	11,1*	4,8	6,3
Perte de prestations sociales	7,1	4,7	3,9	2,7**	3,4**	4,2	1,9**	6,6	3,0	7,3	9,7*	5,6	5,2	5,0
Critères de sélection non atteints	4,9	7,5*	2,9	2,0	4,8	2,1	1,9	2,9	2,0	1,3*	2,5	2,4	0,9*	3,5
Accès restreint au pays choisi	2,5	4,1	1,4*	1,5	3,4	2,2	5,6	2,1	3,3	2,5	1,4**	4,6**	1,7	2,9

* différence significative par rapport à la moyenne HES avec $\alpha=0,05$ ** différence significative par rapport à la moyenne HES avec $\alpha=0,1$

Source: Situation sociale et économique des étudiant·e·s 2009

A.2 Liste des abréviations

Abréviations générales

OFS	Office fédéral de la statistique
ECTS	Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
EPF	Ecole polytechnique fédérale
UE	Union européenne

EUCOR Confédération Européenne des Universités du Rhin Supérieur, de Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Strasbourg, Karlsruhe et Mulhouse-Colmar

HES Haute école spécialisée

CITE Classification Internationale Type de l'Education

HEP Haute Ecole Pédagogique

SER Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche

HEU Haute école universitaire

Pays européens comparés

AT	Autriche
CH	Suisse
DE	Allemagne
DK	Danemark
ES	Espagne
FR	France
IE	Irlande
IT	Italie
NL	Pays-Bas
SE	Suède
PT	Portugal

Sciences humaines et sociales

Sciences économiques

Droit

Sciences exactes et naturelles

Médecine et pharmacie

Sciences techniques

Interdisciplinaire et autre

Hautes écoles spécialisées (HES)

Les écoles mentionnées ci-dessous sont considérées comme hautes écoles spécialisées dans le cadre du SIUS, état au semestre d'automne 2008.

A.3 Nomenclature

La nomenclature utilisée reprend celle du SIUS (Système d'information universitaire suisse).

Hautes écoles universitaires (HEU)

Sont reconnues comme hautes écoles universitaires, dans le cadre du SIUS, les dix universités cantonales, les deux écoles polytechniques fédérales et comme «autres institutions universitaires», les Fern Studien Schweiz Brig (à partir de l'année académique 2006/07), et l'institut universitaire Kurt Bösch (à partir de l'année académique 2008/09).

BS	Uni Bâle
BE	Uni Berne
FR	Uni Fribourg
GE	Uni Genève
LS	Uni Lausanne
NE	Uni Neuchâtel
UZH	Uni Zurich
LU	Uni Lucerne
SG	Uni Saint-Gall
USI	Uni Svizzera italiana
ETHZ	EPF Zurich
EPFL	EPF Lausanne
Autres IU	Autres institutions universitaires

Groupes de domaines d'études HEU

A la différence de la subdivision habituelle des hautes écoles en facultés et instituts, le SIUS utilise 81 branches d'études qui sont regroupées en vingt domaines d'études, répartis entre sept groupes de domaines d'études, comparables au niveau suisse:

BFH	Berner Fachhochschule
HES-SO	Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz
SUPSI	Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana
FHO	Fachhochschule Ostschweiz
ZFH	Zürcher Fachhochschule
KAL FH	Kalaidos Fachhochschule
Autres HEP-I	Autres hautes écoles pédagogiques et institutions de la formation des enseignants

Domaines d'études HES

Le catalogue des filières d'études se base sur la nomenclature élaborée dans le cadre de la révision partielle de la Loi sur les HES (LHES) entrée en vigueur en 2005. Les filières d'études sont regroupées selon les domaines suivants:

Architecture, construction et planification
Technique et IT
Chimie et life sciences
Agriculture et économie forestière
Economie et services
Design
Sport
Musique, arts de la scène et autres arts
Linguistique appliquée
Travail social
Psychologie appliquée
Santé
Formation des enseignants

Dans le chapitre 3, vu le nombre restreint de cas, les domaines d'études HES ont été groupés dans trois domaines comme suit:

Domaine	Domaine d'études HES
Economie et technique	Architecture, construction et planification
	Technique et IT
	Chimie et life sciences
	Agriculture et économie forestière
	Economie et services
Art, Design et Sport	Design
	Sport
	Musique, arts de la scène et autres arts
Social et formation d'enseignants	Linguistique appliquée
	Travail social
	Psychologie appliquée
	Santé
	Formation des enseignants

Groupes de domaines d'études HE

Les groupes de domaines d'études du système des hautes écoles (HE) réunissent les domaines d'études officiels des HEU et des HES. Ces groupes de domaines d'études communs permettent ainsi une comparaison entre les deux types de hautes écoles.

Les groupes des domaines d'études communs ont été utilisés pour l'analyse de régression logistique du chapitre 2.

CITE

Classification Internationale Type de l'Education. Voir la nomenclature à l'adresse: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/nomenkлатuren/blank/blank/isced/01.html

Groupe de domaines d'études HE	Domaine d'études HES	Domaine d'études HEU
Sciences humaines	Linguistique appliquée	Théologie Langues et littérature Sciences historiques et culture
Arts	Musique, arts de la scène et autres arts Design	
Sciences sociales et de l'éducation	Travail social Psychologie appliquée Formation des enseignants	Sciences sociales Sciences humaines et sociales pluridisciplinaires
Droit		Droit
Sciences économiques	Economie et services	Sciences économiques
Sciences exactes et naturelles		Sciences exactes Sciences naturelles Sciences exactes et naturelles pluridisciplinaires
Médecine et pharmacie		Médecine humaine Médecine dentaire Médecine vétérinaire Pharmacie
Santé	Santé	Médecine et pharmacie pluridisciplinaires
Sciences de la construction	Architecture, construction et planification	Sciences de la construction et mensuration
Sciences techniques, agriculture et sylviculture	Chimie et life sciences Technique et IT Agronomie et économie forestière	Agriculture et sylviculture Génies mécanique et électrique Sciences techniques pluridisciplinaires
Interdisciplinaire et autre	Sport	Interdisciplinaire et autre

A.4 Définitions

Activité rémunérée

Activités exercées au cours des 12 mois précédents l'enquête, durant les périodes de cours ou les vacances, y compris les stages rémunérés et l'assistanat. Les activités rémunérées exercées avant le début des études ne sont pas prises en considération. Le volume des activités rémunérées est donné en proportion d'un emploi à plein temps.

Financement d'études

Les ressources d'un·e étudiant·e pouvant varier fortement d'un mois à l'autre, il était demandé aux étudiant·e·s d'estimer leurs ressources moyennes, toutes sources confondues, pour un mois «normal», à savoir un mois d'études et non de vacances, durant le semestre de printemps 2009.

Les ressources des étudiant·e·s ont été groupées en quatre catégories:

- *Parenté*: sommes provenant des parents, du/de la partenaire et d'autres membres de la famille.
- *Activités rémunérées*: sommes provenant des activités rémunérées de l'étudiant·e au moment de l'enquête et des économies issues d'activités rémunérées antérieures.
- *Bourses et prêts*: sommes provenant des bourses et prêts accordés par les pouvoirs publics (confédération, canton ou commune), par la haute école et par les institutions privées à but non lucratif, à l'exclusion des bourses ou prêts de mobilité et des prêts bancaires privés.
- *Autres*: sommes provenant de prêts bancaires privés, d'autres économies que celles provenant d'une activité rémunérée antérieure, ainsi que de toute autre provenance (p.ex. héritage, rente, etc.).

Diplômé·e d'une haute école

Par diplômé·e d'une haute école on entend toute personne qui a obtenu un bachelor, une licence, un diplôme, un master ou un examen d'Etat dans une haute école universitaire, haute école spécialisée ou pédagogique suisse.

ECTS – European Credit Transfer and Accumulation System

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un système européen de reconnaissance des prestations d'études qui permet également de les transférer et de les accumuler. Centré sur l'étudiant·e, il se base sur le volume de travail qu'il ou elle doit fournir en vue de réaliser les objectifs d'une unité d'enseignement. Ceux-ci sont fixés de préférence sous forme d'acquis de formation (learning outcomes). Le volume de travail est exprimé en crédits:

- 1 crédit correspond à un volume de travail de 25 à 30 heures
- 60 crédits correspondent à 1 année d'études à plein temps
- 180 crédits sont nécessaires pour obtenir un diplôme de bachelor, et
- 90 à 120 crédits pour un diplôme de master.

Entrant·e (Hautes écoles) et taux d'entrée

Par entrant·e on entend toute personne qui s'immatrie pour la première fois à un semestre d'automne donné à un niveau d'études défini (bachelor, master, diplôme/licence) d'un type de haute école donné (haute école universitaire, haute école spécialisée).

Une personne peut être comptée plusieurs fois comme entrant à des niveaux d'études et dans des types de hautes écoles différents au cours de sa formation.

Etudes en cours d'emploi

voir «Mode d'enseignement».

Etudiant·e

Toute personne immatriculée dans une haute école suisse (HEU, HES et HEP) au semestre d'automne 2008/2009. La publication prend en considération uniquement les personnes immatriculées dans les niveaux d'études suivants:

- *Licence/diplôme*: études vers la licence/diplôme. Selon des «Directives de Bologne» de la conférence universitaire suisse (CUS), les filières d'études de licence/diplôme sont remplacées par des filières d'études échelonnées de bachelor et de master. L'application des nouvelles structures pour l'ensemble des filières d'études devra être achevée au plus tard à la fin 2010.

- *Bachelor*: les études de bachelor comprennent 180 crédits, attribués selon le système européen de transfert et d'accumulation des crédits (ECTS). Cela correspond à une durée d'études moyenne de 3 ans (études à temps complet).
- *Master*: les études de master comprennent entre 90 et 120 crédits selon les directives de la CUS. La durée normale des études est de 1,5 à 2 ans à plein temps.

Les étudiant·e·s étrangers scolarisés à l'étranger (venus en Suisse pour effectuer leurs études) ne sont pas pris en considération dans cette publication.

Mobilité

Sont considérés comme mobiles les étudiant·e·s ou diplômé·e·s d'une haute école universitaire, spécialisée ou pédagogique ayant réalisé un séjour d'études d'au minimum un semestre durant leurs études dans une autre haute école en Suisse et/ou à l'étranger.

- mobilité nationale: changement de haute école suisse pour un semestre au moins mais avec retour dans la haute école d'origine,
- mobilité internationale: études pour un semestre au moins dans une haute école hors de Suisse avec retour dans la haute école d'origine.

Mode d'enseignement

Les études HES sont structurées de façon à ce qu'elles puissent se dérouler à plein temps ou en cours d'emploi. Dans les HEU, le mode d'enseignement «en cours d'emploi» n'existe pas. Toutes les études HEU sont ainsi considérées comme «à temps complet».

Les études HES en cours d'emploi permettent aux personnes qui le souhaitent de se former dans une haute école spécialisée tout en exerçant en parallèle une activité professionnelle. La durée théorique des études n'est ici pas de trois ans, mais de quatre ans. L'enseignement tient compte par ailleurs du fait que la plupart des étudiant·e·s de ces filières exercent déjà une profession.

Au moment de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s, des formations en cours d'emploi étaient proposées dans les domaines d'études suivants: «Architecture, construction et planification», «Technique et IT», «Economie et services», «Travail social», «Psychologie appliquée» et «Formation des enseignants».

Mode de logement

Les diverses formes de logement sont classées en deux groupes:

- *Logement parental*: personnes logeant chez leurs parents
- *Logement indépendant*: personnes ayant une autre forme d'habitation (foyer pour étudiants, colocation, studio/appartement seul·e, logement avec partenaire et/ou enfants, autres).

Niveau d'études

Voir «Étudiant·e»

Niveau de formation des parents

Deux classifications sont utilisées dans la présente publication.

Dans les chapitres 2 à 4 (analyses nationales), les étudiant·e·s sont classés selon que leur parents disposent ou non d'un diplôme d'une haute école:

- *Parents non diplômés d'une haute école*: Etudiant·e dont ni le père ni la mère ne sont diplômés d'une haute école.
- *Parent(s) diplômé(s) d'une haute école*: Etudiant·e dont l'un des parents au moins est diplômé d'une haute école.

Dans le chapitre 5 (comparaison européenne), les étudiant·e·s sont classés selon les catégories CITE, utilisées par le réseau Eurostudent:

- *Parents avec un niveau de formation bas (CITE 0–2)*: Etudiant·e dont les parents ne disposent d'aucun diplôme du niveau secondaire I.
- *Parents avec un niveau de formation moyen (CITE 3–4)*: Etudiant·e dont l'un des parents au moins dispose d'un diplôme du niveau secondaire II.
- *Parents avec un niveau de formation élevé (CITE 5–6)*: Etudiant·e dont l'un des parents au moins dispose d'un diplôme du niveau tertiaire (académique ou professionnel).

La classification utilisées pour les analyses nationales induit une plus grande sélectivité sociale que celle des comparaisons européennes puisque la catégorie «Parent(s) diplômé(s) d'une haute école» exclut les étudiant·e·s dont les parents disposent d'un diplôme d'une formation tertiaire professionnelle (CITE 5B), alors que ceux-ci sont inclus dans la catégorie européenne «Parents avec un niveau de formation élevé».

Origine sociale

Voir «Niveau de formation des parents»

Séjour d'études

Voir «Mobilité»

Subsides d'études

Totalité des bourses et prêts alloués par les pouvoirs publics, les hautes écoles ainsi que les institutions privées à but non lucratif à l'exclusion des bourses ou prêts de mobilité et des prêts bancaires privés.

Statistique Erasmus de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS)
Informations supplémentaires:
<http://www.crus.ch/information-programme/erasmus/berichte.html?L=nmapsdhfc>

A.5 Sources

Les données utilisées proviennent des relevés et enquêtes suivants:

Situation sociale et économique des étudiant·e·s, OFS
Informations supplémentaires:
www.etudiants-stat.admin.ch

Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles, OFS
Informations supplémentaires:
www.graduates-stat.admin.ch

Système d'information universitaire suisse [SIUS], OFS
Informations supplémentaires:
http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen_quellen/blank/blank/sash/01.html

Eurostudent IV
Informations supplémentaires:
www.eurostudent.eu
Etat des données au 1.8.2011.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>Contact</i>
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@ bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie	032 713 60 60 order@ bfs.admin.ch
Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)	www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch→Services→Les publications de Statistique suisse.

Education et science

Dans le domaine de l'éducation et de la science, trois sections de l'Office fédéral de la statistique traitent les thèmes suivants:

Section Institutions de formation (BILD-I)

- Ressources et infrastructure (enseignants, finances et coûts, écoles)
- Personnel et finances des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)

Section Processus de formation (BILD-P)

- Elèves et diplômes (élèves et étudiants, formation professionnelle et examens finals)
- Etudiants et diplômes des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)

Section Système de formation (BILD-S)

- Perspectives de la formation (Elèves, étudiants, diplômes et corps enseignant de tous les niveaux de la formation)
- Formation et marché du travail (compétences des adultes, transition de l'éducation vers le marché du travail, formation continue)
- Système de formation (indicateurs du système de la formation)
- Thèmes spécifiques et activités transversales (p.ex. situation sociale des étudiants)

Ces trois sections diffusent des publications régulières et des études thématiques. Nous vous invitons à consulter notre site Internet. Vous y trouverez également des informations sur les personnes de contact pour vos éventuelles questions.

www.education-stat.admin.ch

La mobilité des étudiant·e·s constitue un objectif majeur de la politique des hautes écoles tant en Suisse qu'au niveau européen. En 2009, les ministres européens chargés de l'Enseignement supérieur ont fixé comme objectif que dès 2020, au moins 20% des diplômé·e·s de l'espace européen de l'enseignement supérieur aient bénéficié d'une période d'études ou de formation à l'étranger.

La présente publication fournit une information détaillée sur les intentions et expériences de mobilité nationale et internationale ainsi que sur les obstacles à la mobilité rencontrés par les étudiant·e·s. Elle examine ainsi le profil des étudiant·e·s ayant accédé à la mobilité, leurs motivations, le cadre de leur séjour d'études ainsi que leurs sources de financement. Elle expose ensuite les entraves rencontrées par les étudiant·e·s qui n'ont pas effectué un séjour d'études. Enfin, un chapitre permet également de situer la Suisse dans le contexte international.

Avec ces données, la publication fournit des indications importantes sur les conditions-cadre de l'accès à la mobilité et contribue ainsi aux discussions sur l'organisation de celle-ci au niveau national et dans les hautes écoles

N° de commande

1218-0900

Commandes

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@ bfs.admin.ch

Prix

14 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-15541-7